Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 22 décembre 2016

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
COUCUREAU Martine
DELAS Christian
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
VEYCHARD Christophe
FOREST Isabelle
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PETOUILLAT Nathalie
De SAINTE CROIX Andrée

Absents

GUILLEMET Christine	Pouvoir à Mme JOUY
CHEVREAU Josette	Pouvoir à M. BRUÈRE
MANGEOT Denis	Pouvoir à M. RENAUD
DUCHEMIN Véronique	Pouvoir à Mme FOREST
BOTTE Anne-France	Pouvoir à M. BOCQUET
BLOIN Denis	Pouvoir à M. DELAS
MOUAT Chérif	Pouvoir à M. VEYCHARD
LOUIS Véronique	Pouvoir à Mme DENUE
CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à Mme COUCUREAU
PASSAS Joël	
BOUJLILAT Hicham	Pouvoir à M. DHERBIER
MOLINA Isabelle	

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 22 décembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 22 décembre 2016 à 18 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2017 – Vote des taux des "impôts ménages".
2. Exercice 2017 – Budgets Eau et Assainissement : Surtaxes communales.
3. Exercice 2017 – Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC).
4. Exercice 2017 – Gestion active de la dette.
5. Exercice 2017 – Formation des élus.
6. DETR 2017 – Aménagement des abords du tribunal – parvis et jardins.
7. DETR 2017 – Résidentialisation – opération 2017.
8. DETR 2017 – Aménagement rue Victor Hugo
9. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) - Affectation 2016.
10. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017.
11. Eden Cinéma – Délégation du règlement.
12. Exercice 2016 – Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2015.
13. Exercice 2016 – subvention aux associations – modification d'attribution.

Exercice 2017 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

14. Association Centre Social et Culturel - Subvention de fonctionnement.
15. Association "Trait d'Union 58" - Subvention de fonctionnement.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

B) AFFAIRES GENERALES

16. Reprise de 16 Concessions en état d'abandon au cimetière Saint Agnan.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

17. Cession d'une partie du bien immobilier situé 40 rue des Rivières Saint Agnan.
18. Acquisition des biens de la succession Guillaume CHARBONNEL.

D) PERSONNEL

19. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 22 décembre 2016

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal, malgré les retardataires. Il y en a qui pensent que c'est toujours à 19 h, certainement !

Avant de commencer, je souhaite qu'on respecte une minute de silence par rapport aux attentats de Berlin et en solidarité avec le peuple allemand. Je vous demande qu'on respecte une minute de silence, s'il vous plaît.

Nous avons le quorum. En ce qui concerne les pouvoirs, M. Boujlilat donne pouvoir à M. Dherbier. Mme Guillemet donne pouvoir à Mme Jouy. Mme Botté donne pouvoir à M. Bocquet. M. Bloin donne pouvoir à M. Delas. M. Mouat donne pouvoir à M. Veychard. Mme Duchemin donne pouvoir à Mme Forest. M. Mangeot donne pouvoir à M. Renaud. Mme Louis donne pouvoir à Mme Denué. Mme Chevreau donne pouvoir à M. Bruère et Mme Cornette donne pouvoir à Mme Coucureau.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Monsieur Wickers, est-ce que vous acceptez ?

Avez-vous des observations par rapport au dernier conseil municipal du 1er décembre 2016 ?

Alain Dherbier
Monsieur le maire,
Vous savez comme moi que l'UCS, ça nous tient à cœur et j'avais demandé, en question ouverte, de pouvoir intervenir sur ce dossier qui m'avait un peu dérangé dans la rédaction. J'ai apprécié tout à fait votre intervention lors du dernier conseil municipal. Par contre, il y a une phrase que vous avez prononcée qui n'est pas retranscrite et cette phrase, les journalistes l'ont bien retranscrite, entre guillemets. Donc ça veut dire que ça a bien été entendu et vous l'avez bien dite.

Michel Veneau
Oui.

Alain Dherbier
Je vais vous relire ce qui est dit dans le journal : « échange d'amabilités entre les deux anciens sportifs », ça c'est le commentaire. Venant de vous : « Monsieur Dherbier, vous n'avez rien à vous reprocher ». J'ai répondu fair-play : « j'aime cet éclaircissement ». Ce que vous avez dit n'est pas retranscrit.

Michel Veneau
D'accord. On va le notifier.

Alain Dherbier
Vous pouvez vérifier, mais ça a été dit. La preuve en est. Et j'avais apprécié.

Michel Veneau
Je me rappelle bien ce que j'ai dit, il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de problème. Avez-vous d'autres interrogations ?

Alain Dherbier
Non.

Michel Veneau
Très bien, donc c'est approuvé.
Avez-vous des observations sur les rapports sur table ?
Nous allons passer à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,
A l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, nous serons amenés à voter le budget 2017. Monsieur Demay reviendra dans le détail sur les éléments qui constituent ce dernier.

En ce qui me concerne, après avoir procédé aux arbitrages nécessaires, je pense que dans les temps difficiles que nous traversons, il revient à la puissance publique de remplir son rôle, celui d'accompagner la vie quotidienne des Cosnois et d'anticiper le développement de notre territoire. Pour réaliser cela, en tant que maire, je plaide pour une nouvelle approche des finances publiques. Cela passe par un discours de vérité auquel les Cosnois sont, je le crois, sensibles. Nous devons faire passer le message suivant : tout n'est pas possible et il convient, en fonction de l'évolution de la situation économique, de redéfinir si besoin nos priorités. Cela nous renvoie à notre responsabilité d'élu qui est d'arbitrer, d'expliquer et de rendre compte.

Aussi, je vous présente ce soir, au nom de la majorité municipale, un budget sincère et combatif. Sincère parce que je refuse simplement que nous mettions nos finances dans une situation périlleuse. C'est pour cela que j'ai été amené à faire des choix et à arbitrer. C'est le rôle d'un maire. Sincère, parce qu'il ne renonce pas à assumer tous les pans de la politique publique, qu'il s'agisse du volet social, sportif, scolaire ou culturel, sur lesquels nous avons maintenu nos efforts. Je pense notamment au coût pour la collectivité des temps périscolaires que vous connaissez bien ou bien aux moyens généraux que nous mettons en place, pour assurer l'entretien de notre commune.
Combatif, parce que j'ai privilégié encore cette année l'investissement et les grands travaux en économisant sur les frais de fonctionnement de la commune. Combatif, parce que je suis persuadé qu'il faut investir et moderniser notre ville, pour réussir à sortir la tête haute de cette crise économique qui dure depuis bien des années.

En préambule, je me dois de vous rappeler ce soir que nous avons subi une chute des recettes de plus de 1 900 000 € depuis bien des années aussi. Ce sont des sommes qui se cumulent, mais malheureusement, c'est du fonctionnement qui nous manque tous les

ans, soit pour le personnel, soit pour l'autofinancement de nos investissements ou d'autres frais annexes.
Je tiens aussi à souligner que par un effet de dominos, les collectivités régionales et départementales, qui accompagnent traditionnellement les communes, ont, elles aussi réduit, la voilure. Cela se ressent par exemple dans le désengagement du Conseil départemental auprès des associations à titre caritatif et social, sportif et culturel. Aujourd'hui, parce que nous avons privilégié l'investissement, notre collectivité enregistre une augmentation significative des financements extérieurs. L'Etat, la Région, le Conseil départemental soutiennent notre politique d'investissement. Développer une approche financière prudente ne signifie pas renoncer à doter notre commune des moyens, des équipements et des actions pour se développer.
Il nous faut relever le défi de la modernité et nous inscrire dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre les territoires. Ça, on le constate au quotidien dans beaucoup de secteurs. Mais c'est la vie au quotidien que nous devons gérer aussi annuellement. Car, qu'on le veuille ou non, Cosne, et par-delà toutes les communes de la future communauté de communes, Loire, Vignobles et Nohain, doivent s'équiper et se moderniser. Les élus locaux connaissent ma position sur ce sujet, avec la création de ce nouvel EPCI en janvier prochain. J'ai bon espoir d'être écouté et qu'on puisse travailler pour développer notre territoire.

Ainsi, le regroupement des anciennes intercommunalités assure à nos trois communautés, le poids et les dimensions nécessaires à la construction d'un véritable développement au nord du département. Nous avons une situation géographique plutôt favorable par rapport à nos collègues du Centre Nivernais, du Sud Nivernais et surtout le Morvan. Pour cela, nous devons construire un nouveau mode de collaboration étroite, solidaire, respectueuse des identités particulières, nos différences se nourrissant les unes aux autres, afin de construire ensemble un projet qui nous ressemble, un projet qui nous rassemble. Un projet où personne n'est oublié, où Cosne, ville centre, doit prendre toute sa place, ce qu'elle fera. Voilà les vœux que je formule ce soir.

Mesdames, Messieurs, en trois ans, nous avons beaucoup travaillé et nos résultats sont là, visibles. Ils ne sont pas virtuels. Ils sont le fruit du travail de la majorité municipale et de toutes les équipes, dans un contexte financier extrêmement difficile. Lorsque je compare notre offre de services à celles d'autres collectivités, identiques aux nôtres, je constate que nous faisons beaucoup pour les Cosnois. C'est vrai que les Cosnois nous demandent peut-être plus, mais à un moment donné, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas aller au-delà de nos moyens financiers.
Je n'ai pas pour habitude de sombrer dans l'autosatisfaction. Je laisse cela aux élus en charge du ministère de la parole. Ce n'est pas mon tempérament et je ne le ferai pas encore ce soir. Aussi, dès à présent, je vous le dis, Mesdames, Messieurs les élus, ayons le courage de faire encore mieux. Je ne suis peut-être pas ambitieux, mais j'ai beaucoup d'envies pour notre ville et notre territoire. Je souhaite qu'on puisse ensemble dynamiser ce nord du département. Je crois que c'est la porte de la Nièvre et grâce à nous, peut-être que notre département pourra se développer dans l'avenir et je l'espère. Je travaille aussi pour le département depuis longtemps. Si le département veut rester comme il est aujourd'hui, il faudra qu'on change notre direction au niveau du développement, au niveau de l'organisation territoriale, pour lui donner une image aussi plus forte et qu'on soit mieux reconnu au niveau des instances. C'est ce que je vous

demande et c'est l'objectif que je donnerai au personnel municipal, dont je tiens à saluer ici le professionnalisme et le dévouement. C'est vrai que nos services se sont engagés depuis longtemps et ils ont toujours fait leur travail dans de bonnes conditions, mais ils ont une volonté aussi. Ils comprennent la situation de nos collectivités. Même nos agents comprennent que c'est difficile de gérer une ville aujourd'hui. Ils sont persuadés qu'eux aussi doivent participer au développement. Je tiens à les remercier.

Mesdames, Messieurs, tout de suite, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, une année 2017 beaucoup plus prospère, surtout plus sereine au niveau de tous les évènements qu'on a subis en 2016 ; et surtout, une très bonne santé dans toutes vos familles. Je passe la parole maintenant à Monsieur Demay.

BUDGET 2017

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Il m'appartient ce soir, dans le cadre de ce dernier conseil municipal, de vous présenter le projet de budget 2017. Par-delà ce vote, nous engagerons l'évolution de notre ville. Nous avons entre nos mains la possibilité de choisir, sous l'impulsion de Monsieur le maire, quel sens nous donnerons à l'action de notre commune.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous avons longuement présenté nos choix. Nous avons également présenté le cadrage financier de ces réalisations futures qui s'inscrivent dans notre plan pluriannuel d'investissement. Les projets sont actés, il nous faut les réaliser dans les temps et cela va de soi, en ce qui me concerne, en respectant le cadrage financier. Voilà la feuille de route que m'a donnée Monsieur le maire, en tant que responsable des finances de la ville.

Pour rappel, nous avions acté en 2015 certains projets que nous avons réalisés en 2016 : la rénovation de l'école maternelle Pierre et Marie Curie, la première tranche du chantier du tribunal, la première tranche du gymnase George Sand, la rénovation de la salle Girardy, la réhabilitation des cours de tennis et la création des locaux de la Maison bleue. Nous continuerons en 2017 avec un programme d'investissement conséquent.

Ainsi, la ville portera seule les projets suivants : la poursuite du chantier du tribunal pour un million d'euros ; le lancement de la deuxième tranche du gymnase George Sand, budgété à 551 400 euros, livraison en novembre 2017 ; le lancement de la deuxième tranche de la Maison bleue ; la réalisation des travaux de voierie prévue dans le cadre du projet d'aménagement dit du quartier ouest, qui consisteront dans un premier temps à créer un parvis devant le tribunal et des voies de circulation, le tout prévu pour 600 000 euros – les travaux débuteront en mars 2017 ; le lancement des travaux d'assainissement sur Cours et Villechaud prévus en juin 2017 à hauteur de 1 439 600 euros ; les travaux de résidentialisation de l'îlot Schweitzer.
La ville participera conjointement avec d'autres partenaires à la mise en œuvre de la réhabilitation de l'îlot Gay Lussac sur le quartier Saint-Laurent pour la somme de 2 600 000 euros ; la construction de 30 maisons individuelles au lotissement de la Fontaine Pernée évaluée à 3 200 000 euros, travaux prévus en mai 2017 ; la création du réseau de chaleur évaluée à 6 millions d'euros, travaux prévus en janvier 2017. Tous ces

travaux représentent un total de près de 16 millions d'euros qui seront injectés dans l'économie locale, 16 millions qui vont générer de l'activité et donc de l'emploi.

Pour arriver à un tel résultat, il faut être en situation de générer de l'autofinancement – et par les temps qui courent –, alors que nous devons contribuer à la résorption des déficits publics, alors que nos marges de manœuvre se réduisent chaque année. Nous sommes dans une période qui nous oblige à la prudence, tout autant qu'à l'action qui est vitale pour notre avenir. Pour réussir ce challenge, il nous faut dégager un excédent afin de continuer à pouvoir investir.
Ainsi, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement réalisées, nous avons diminué les charges salariales entre 2014 et 2016 de 262 000 euros, soit 5,6 %. Nous avons diminué les charges à caractère général entre 2014 et 2016 de 421 000 euros. Nous avons diminué les frais financiers entre 2014 et 2016 de 32 000 euros. Voilà quelques exemples qui, au total, nous donnent une réduction des dépenses des collectivités de 699 000 euros, soit près de 6 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement réalisées, nous sommes plombés par la diminution de la DGF et nous attendons le compte administratif pour annoncer le résultat de l'exercice 2016.
D'autre part, la barre des 5 millions d'euros de produit fiscal demeure une estimation que nous vérifierons d'ici quelques mois. Si tel était le cas, au-delà du symbole, il conviendra de parler vrai. Ainsi, je suis contraint de rappeler que le produit fiscal de 2008 était de 4 038 308 euros, alors qu'en 2014, il était de 4 934 372 euros, soit une augmentation de 896 064 euros. A titre de comparaison, sachez que de 2014 à 2017, le produit fiscal pourrait évoluer — et là, il s'agit de prévision – au maximum de 100 000 euros. Les chiffres, voyez-vous, sont têtus.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous sommes passés de 1 832 000 euros en 2014 à 3 568 000 en 2016, et je pense que nous devrions augmenter ce chiffre, étant entendu que nous nous sommes arrêtés aux dépenses de septembre.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous passerons de 77 070 euros en 2014 à plus de 700 000 en 2016.

Enfin, nous avons diminué la dette en 2014 et 2015, avant de contracter un emprunt d'un million d'euros à taux zéro.

Sachez qu'en annonçant ces chiffres, je ne fais que rétablir la vérité. Je pense qu'il convient pendant cette période difficile de rester sérieux. Bien sûr, il y a ici des élus du groupe d'Alain Dherbier qui, non contents de s'approprier nos projets, nous reprochent d'avoir recours à l'emprunt pour les financer. A titre d'exemple, je rappellerai à ces élus qu'ils sont à l'origine du projet de rénovation du tribunal. Monsieur le maire a déjà en ce lieu donné notre position sur ce dossier. Ainsi, à notre arrivée, les choses étaient trop engagées, nous avons été contraints de mener ce projet à son terme.
Mesdames et Messieurs les membres du groupe d'Alain Dherbier, personne ne vous retire le fait que vous avez été à l'initiative de ce projet. L'architecte en charge des travaux vous confirmera que nous avons effectué plus que des modifications. En fait, nous avons réorienté le projet. Cela se traduit dans votre mode d'expression de la façon

suivante : la rénovation du tribunal, c'est votre projet ; l'emprunt pour réaliser les travaux, c'est notre emprunt. Mais la réalité, la vraie, est là.
Alors que notre majorité choisit et réalise des projets pour demain, tout en gérant la ville au mieux, vous adoptez la stratégie du coucou en vous appropriant ainsi tout ce que nous réalisons. Vous avez, à ce qu'il paraît, envisagé de mener une politique de la ville entre 2008 et 2014. NOUS menons une politique de la ville. Vous aviez imaginé investir dans différents projets structurants comme la mise en place de l'assainissement de Cours et Villechaud. NOUS réalisons une partie de ces travaux d'ici la fin du mandat.

Ce soir, nous sommes à trois jours de Noël. En cette période, il est de tradition de se raconter des histoires. Je n'ai rien à redire à cela, mais les responsabilités qui sont les miennes ne me permettent pas de me payer de mots. Aussi vais-je vous présenter le budget 2017 dans ses grandes lignes, un budget très serré en fonctionnement et ambitieux en investissement.

Tout d'abord, une petite précision sur cette page : on vous précise bien que c'est sans reprise des excédents antérieurs. Ce qui veut donc dire que là, nous sommes obligés de marquer un certain nombre de chiffres en emprunt qui ne seront pas réalisés puisqu'il y aura reprise de l'excédent qui sera dégagé en 2016. Sachez que sans trop m'avancer, je peux vous dire que les services ont fait un gros travail d'économie et que même sur certains postes qui sont stratégiques dans une collectivité locale, ils ont fait de tels efforts qu'on sera très contents de pouvoir les annoncer au mois de mai ou juin 2017, notamment en ce qui concerne les frais de personnel.

En ce qui concerne ce budget 2017, je vous rappelle qu'il ne s'agit ici que de prévisions.
Le budget de la ville s'établit à 12 054 248 euros.
Une petite remarque : le compte administratif de 2007 s'élevait quant à lui à 12 975 425 euros. Donc, vous voyez qu'entre 2007 et 2017, dix ans, on a une augmentation qui est très raisonnable.
Ce budget s'établit à - 6,41 % de financement d'Etat et + 1,56 % des impôts et taxes. C'est donc bien ici le report sur les citoyens de la part de l'Etat.

Ici, on voit bien qu'au niveau du graphique, on a une large majorité maintenant des impôts et taxes qui représentent 69 % de nos recettes de fonctionnement, alors que les dotations et participations ne représentent plus que 23 %. A noter que ces chiffres étaient en 2014 de 63 % pour les impôts et taxes et de 27 % pour la dotation de l'Etat. Vous vous rendez bien compte que ces 4 % ont glissé d'une part de ce camembert à une autre part : de la part de l'Etat à la part des citoyens.

En ce qui concerne les produits de domaines et de services, vous avez ici l'évolution depuis 2012. Cette évolution depuis 2012 vous montre qu'un certain nombre de ces chiffres n'ont quasiment pas évolué, dans les prévisions bien entendu puisqu'ici on n'est toujours que dans la partie prévisionnelle.
Je vais juste faire une petite remarque sur ces chiffres. Par exemple, sur le compte 7067, études surveillées et garderie, on nous reproche de faire payer aux utilisateurs le fait d'avoir les TAPS payants. Vous voyez, par contre, que ceci va permettre de générer un revenu supplémentaire de 21 000 euros pour les personnes qui en sont elles-mêmes les

utilisateurs. N'est-ce pas logique que quand on utilise quelque chose, de payer pour l'utilisation de cet élément ?
Ensuite, le compte 70688, entretien des espaces verts : on passe pour l'année 2016 de 3 200 euros à l'année 2017, à 32 000 euros. Ça, c'est la mise en place de la facturation auprès de Nièvre Habitat et de Logivie. Voilà concernant ces éléments-là.

En-dessous, vous avez les impôts et taxes. En ce qui concerne ces impôts et taxes, on a écrit dans un certain journal, que je ne voudrais pas citer, que nous allons avoir une augmentation d'impôts de 5 millions. Sachez que je serais très heureux éventuellement de pouvoir marquer ça, si ce n'est que ça sortirait de la poche de mes concitoyens. Et donc, ici, on a pour la première fois sans doute, parce qu'ici ce ne sont que des prévisions, un élément d'impôts qui sera obtenu de la ville de Cosne de 5 040 416. Dans le préalable, je vous ai indiqué quelles avaient été les augmentations de la précédente municipalité, on voit qu'en ce qui nous concerne, c'est quelque chose de très marginal, puisqu'ici on arrive à peine à 80 000 euros.

Ensuite, vous voyez que pour tous les autres éléments et notamment les attributions de compensation, le FNGIR ou des choses comme ça, malheureusement, il n'y a pas d'augmentation de ces éléments-là, donc pas d'augmentation des recettes attendues pour ces éléments.

Le tableau 74, c'est le tableau qui fâche un peu tout le monde actuellement en France, à savoir les réductions des dotations de l'Etat. Je pense que le plus significatif, c'est quand même la dotation forfaitaire qui passe de 2012 de 2 187 434 euros, à 2017, 1 295 650 euros. Vous voyez qu'ici, ça contraint toutes les collectivités à beaucoup de travail d'économie en ce qui concerne le fonctionnement, pour pouvoir arriver à offrir les mêmes services à la population.

Concernant les autres éléments, on peut constater que la plupart d'entre eux ne bougent guère. Une petite chose par contre que je voulais vous faire remarquer, c'est le compte 74712, participation de l'Etat pour les emplois d'avenir. Vous voyez qu'ici, la collectivité de Cosne-Cours-sur-Loire fait un gros effort pour essayer d'apporter du travail à des personnes en situation précaire, quoiqu'on en dise, et l'Etat participe dans ce cas-là à une hauteur de 110 000 euros pour l'année à venir. C'est la preuve qu'on essaie de remettre les gens dans le marché du travail, avec des actions de formation et autres.

On passe ensuite aux charges. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, comme vous le voyez sur le tableau qui vous est projeté, les charges à caractère général diminuent entre BP 2016 et BP 2017 de 0,32 %. Je sais que ça peut paraître quelque chose de peu, mais sachez que pour réaliser cette diminution, on est obligé de se battre et les services se battent pour essayer de réduire au maximum toutes les dépenses.

On a ensuite les charges de personnel qui représentent une énorme part de nos dépenses, ce qui est logique si on veut assurer des services de qualité au niveau de nos concitoyens. Ces dépenses augmentent de 0,10 %, sachant que l'Etat a contraint la collectivité à un certain nombre de dépenses supplémentaires obligatoires. Je ne parle pas de l'augmentation du point d'indice, mais je parle aussi d'autres éléments qui sont liés aux salaires. Bien entendu, cette augmentation, je ne la critique pas, je trouve ceci

naturel, sachant que le point d'indice était bloqué depuis six ans. Cela me semble naturel aussi que les personnes puissent avoir un salaire un peu plus satisfaisant, mais l'Etat contraint les collectivités, augmente leurs charges et diminue leurs produits – cherchez l'erreur !

Vous voyez aussi dans ce tableau un autre élément symptomatique de notre gestion, ce sont les charges financières qui passent en 2016 de 197 485 euros à 2017, à 155 588 euros, en sachant qu'on emprunte un million d'euros, mais un million d'euros à taux zéro. Je ne connais pas beaucoup d'emprunts où il y aura un taux d'intérêt aussi faible.

Ensuite, vous voyez que par rapport au graphique, on voit bien que les charges de personnel représentent un pourcentage important. Je vous rappelle ce que je vous avais dit lors du débat d'orientation budgétaire : la part paraît importante, mais c'est mécanique, puisqu'on diminue toutes les autres dépenses. Donc automatiquement, la part des charges de personnel représente un élément plus important.

Concernant les charges à caractère général, vous voyez ici que par exemple, au niveau des achats et variations de stocks, et notamment tout ce qui concerne les fluides, on diminue de 2 % ces éléments. Pour autant, je ne sais pas si vous avez regardé votre facture EDF, les uns et les autres, mais nous, nous l'avons bien regardée, notamment au niveau de la collectivité : on diminue le montant des consommations, mais l'abonnement augmentant, malheureusement cette diminution ne se ressent pas autant qu'on pourrait l'espérer.

Ensuite, les impôts, taxes et versements assimilés, notamment tout ce qui concerne la gestion du bâti de la collectivité, donnent lieu aussi à une diminution de 3,35 %. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les charges de personnel ont une légère augmentation, mais je vous l'ai expliqué et je ne reviendrai pas dessus. Par contre ici, une chose que je voudrais vous faire noter, c'est le personnel extérieur, vous voyez qu'on est toujours avec des choses extrêmement limitées.

En ce qui concerne la page suivante, les frais financiers, 197 000 euros à 155 000 euros. Ça représente quand même une économie de 21 % des frais financiers. Si l'Etat en faisait autant, je vous garantis qu'on aurait beaucoup moins d'impôts sur le revenu à payer.

Page suivante, la section d'investissement : on voit qu'ici nos dépenses s'élèvent à un total de 4 407 225 euros et bien entendu, ces dépenses seront contrebalancées par des recettes, soit par des subventions à hauteur de 857 000 euros, ou un emprunt théorique de 1 712 429 euros, puisque comme ici, il n'y a pas de report du résultat de l'année 2016, le report de l'année 2016 va venir diminuer le montant de l'emprunt nécessaire.

Vous voyez ensuite le graphique qui correspond à cet élément et qui permet de voir que l'emprunt théorique représente une part importante, mais que cet emprunt théorique va fortement diminuer au moment de la réalité des chiffres, quand il y aura eu le report. On reverra ça au moment du budget supplémentaire.

Nous avons les différentes recettes d'investissement qui sont détaillées, avec notamment les produits de cession qu'on espère à hauteur de 300 000 euros. Je pense que ce n'est

pas la peine de vous expliquer d'où elles pourraient provenir. Le FCTVA, qui maintenant est un peu différent des années précédentes, s'élèvera à 392 000 euros en fonction des travaux qui ont été réalisés et qui nous seront donc redonnés.

Vous voyez sur le côté droit tous les éléments qui concernent les amortissements qui auront été réalisés sur les biens de la commune, qui correspondent aussi à de l'autofinancement. Ici, nous en avons pour 809 000 euros de prévus.

Le graphique, vous voyez ici qu'il y a une grosse part d'immobilisations en cours. Pourquoi ? Tout simplement parce que tous les travaux ne sont pas terminés. Lorsque ces immobilisations en cours seront terminées, il paraît évident qu'elles seront dans le bilan de notre collectivité. Elles apparaîtront en immobilisations tout court, et en immobilisations corporelles pour l'essentiel d'entre elles.

Les APCP, désolé, ce n'est pas très lisible.

Micheline Henry
Ce n'est pas lisible du tout.

Thierry Demay
Au niveau des APCP, je ne referai pas toutes les lignes. Je pense que ce serait quelque chose de rébarbatif. Je pense que les uns et les autres, vous avez peut-être eu la possibilité de regarder ça sur vos ordinateurs, en agrandissant les éléments. Sachez simplement que les autorisations de programme pour 2017 s'élèvent à 5 619 389,18 euros. Monsieur Boujlilat n'étant pas là, je voudrais quand même lui préciser que c'est la ligne du haut, on est bien d'accord. Les crédits de paiement qui sont mis en paiement pour 2017 par rapport aux autorisations de programme s'élèvent à 3 669 783 euros. Vous avez le détail : le tribunal, le gymnase du lycée, le centre technique municipal, les aménagements du quartier ouest, le pôle unique Saint-Laurent, l'habitat avec le centre-ville, l'accessibilité, l'aménagement place Bad Ems, etc.

Toujours dans le budget de la ville, la section d'investissement. On aura la salle Pierre et Marie Curie qui sera finie d'ailleurs. Ensuite, le stade Raphaël Giraux, avec la salle Girardy pour 2017, 100 000 euros ; le gymnase George Sand, en deux tranches, on prévoit 298 981 euros pour 2017 ; le tribunal, les subventions sur le bâtiment, 251 500 ; la résidentialisation du quartier sud, 60 000 euros ; le quartier ouest, 150 000 euros. Ce qui nous fera un total pour 2017 de subventions d'investissement de 860 481 euros.

On passe maintenant au budget des annexes.
Le budget de l'eau, en fonctionnement, on a un total de 145 754 euros et en recettes, le même montant, qui correspondront aux redevances de l'eau, la quote-part des subventions d'investissement qui seront proposées. Sur le côté droit, vous avez les lignes de gestion par gestionnaire : les subventions d'équipement, on va les passer sous silence, 754 euros ; les emprunts en euros, 50 600 pour 2016 et 48 000 pour 2017 ; les remboursements temporaires, les créances déduction de TVA, les travaux en cours, 1 200 euros pour 2017 ; les travaux en cours en APCP, 65 000 euros pour 2017 ; les frais d'annonces, 1 200 euros.

En ce qui concerne les recettes d'investissement liées à la section de fonctionnement
Les emprunts, 74 000 euros ; les créances, droit à déduction sur la TVA, 12 000 euros ; les amortissements des constructions, 3 900 euros ; les amortissements du matériel, 62 000 euros ; les amortissements des autres installations pour 695 euros ; et des travaux qui sont en cours de réalisation pour 13 200 euros. On arrive à un total des deux côtés de 175 154 euros.

En ce qui concerne le budget de l'eau, section d'investissement, pour 2017, on a des annonces et insertions pour 1 200 euros qui sont prévues ; la rue Boileau pour 45 000 euros ; l'aménagement de la place Bad Ems et du jardin d'Herentals pour 15 000 euros ; l'extension du réseau liée à l'urbanisation pour 5 000 euros. Soit un total de 66 200 euros.

Le budget de l'assainissement
Comme vous vous en doutez bien, au niveau du fonctionnement, il y a des choses qui sont relativement standards d'une année sur l'autre. Par contre, c'est surtout au niveau de l'investissement que je vous demanderai de regarder, puisqu'ici ce sont les investissements qui sont prévus sur 2017. Donc, les premiers coups de pioche auront lieu sur Cours et Villechaud à partir de la fin du deuxième trimestre 2017. On sollicitera sans aucun doute un montant d'emprunt pour réaliser ceux-ci. Ce qui paraît logique puisqu'ici, pour financer des travaux sur du long terme, il vaut mieux emprunter aussi sur du long terme. Il ne faut pas s'amuser à payer ça avec de la trésorerie qui serait plus utile ailleurs. Donc les amortissements qui y sont liés.

Ces dépenses d'investissement sont détaillées dans le tableau. Pour les crédits de paiement qui sont mis en paiement pour 2017, on aura les travaux sur Cours et Villechaud, pour 1 437 000 euros, plus 2 600 euros. On aura des frais d'études et d'insertions pour 30 000 euros, y compris la station d'épuration et la mise aux normes. On aura l'aménagement de la place Bad Ems pour 15 000 euros, l'extension du réseau liée à l'urbanisation pour 5 000 euros. On espère des recettes d'investissement pour 2017 d'un montant de 350 000 euros. Bien entendu, tout ceci, ce sont les crédits de paiement qui seront ouverts. On espère dépenser tout ceci en 2017. Donc, l'ensemble de ce qui a été prévu, de ces travaux, seront réalisés en 2017.

Ensuite, le budget du STIC qui correspond au réseau urbain du bus. On a des primes d'assurance pour 2 350 euros, qui augmentent par rapport à 2016, ce qui est logique puisque là, on aura les deux bus en complet assurés pour toute l'année. La formation du personnel diminue légèrement puisque maintenant, le personnel est formé correctement. La rémunération du personnel est un peu plus élevée puisque maintenant, les personnes qui travaillent sur ce réseau de transport urbain seront prises en charge sur toute l'année. Les charges de sécurité et celles qui y sont liées et les autres charges sociales aussi, bien entendu.

Concernant les véhicules, les fournitures de petits équipements par rapport à ces véhicules. Sur le carburant, vous avez vu qu'on a noté une diminution, tout simplement parce qu'au niveau des bus, on se rend compte avec la réalité des parcours qu'on consomme moins que ce qui avait été prévu par rapport au budget 2016. Bien entendu,

on n'est pas exempt non plus d'une augmentation subite du cours du gasoil, auquel cas ça risquera de nous poser un petit problème.
La publicité, pour 417 euros, de l'entretien et de la réparation et des dotations aux amortissements : le même montant puisqu'on amortit ces bus sur le même nombre d'années, donc il n'y a pas d'éléments ici à détailler.
Les produits des services, 13 500 euros, et les subventions qui sont liées au budget de la ville, pour 124 490 euros, pour équilibrer les comptes.

En investissement, autres immobilisations corporelles, les 10 500 euros en recettes et en dépenses qui correspondent tout simplement aux amortissements des véhicules.

Au niveau de la consolidation des budgets 2017, je ne vais pas vous refaire toute la lecture parce que je vais devoir vous la faire tout à l'heure, je pense que ce sera plus simple que je vous la relise tout à l'heure. Ce qui m'importe surtout ici, c'est de voir les totaux. A savoir pour le fonctionnement, 12 904 781 euros, en investissement, 6 748 868 euros, soit un total de 19 653 649 euros prévus pour 2017.

Comme je vous l'ai dit en préalable, c'est vrai que ce sont quand même des chiffres assez conséquents, qui montrent qu'on veut ici vraiment impulser une volonté et un dynamisme dans la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ; et si possible essayer d'en faire profiter tous les citoyens de la ville.
Je vous remercie de m'avoir écouté.

Michel Veneau
Monsieur Demay, je voudrais intervenir en ce qui concerne les impôts. Vous avez parlé d'une augmentation des impôts, je voudrais préciser que les taux des impôts n'augmenteront pas en 2017. Ils resteront pour les taxes ménages, taxes d'habitation, 11,62 % ; le foncier bâti, 18,65 % ; le foncier non-bâti, 81,90 %. L'augmentation des produits fiscaux est due aux nouveaux habitants qui construisent, aux aménagements des maisons. Les gens font des travaux, ils agrandissent, donc après, ils paient un peu plus d'impôts sur le foncier et sur la taxe d'habitation souvent. Tout ceci augmente les produits.
C'est pour cette raison qu'on va certainement, on espère, arriver en 2017 à un peu plus de 5 millions, c'est à peu près ça. Je tenais à le préciser parce qu'on parle souvent d'impôts, mais les produits fiscaux, c'est une augmentation, c'est la masse de tout ce que je viens de vous dire et l'Etat qui augmente les bases tous les ans. L'année dernière, c'était 1,04 environ. Cette année, ce sera environ 1 ou un peu plus. De ce fait déjà, ça augmente la masse globale. Ça nous permet d'avoir une masse de produits fiscaux qui augmente tous les ans.
En plus, le fait d'avoir des nouveaux habitants, un nouveau pavillon, des gens qui aménagent aussi, on a quand même pas mal de gens qui font des travaux, vous l'avez vu, et cela aussi augmente bien sûr notre recette fiscale. Je tenais à le préciser parce que l'autre jour, on parlait d'impôts en parlant de revenu fiscal, ce n'est pas tout à fait pareil. Les impôts locaux à Cosne n'augmenteront pas en 2017. Les taux resteront les mêmes que l'on va voter tout à l'heure.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Oui, j'ai beaucoup apprécié la présentation de Monsieur Demay. Il y a quelques tournures qui m'ont un peu hérissé, parce que quand Monsieur Demay dit : « le tribunal, on est obligé de le faire parce que vous l'aviez lancé », vous aviez belle de ne pas lancer le chantier, et surtout, vous l'avez énormément modifié. Quand je vois le parvis à 600 000 euros – d'ailleurs je vous demanderai tout à l'heure en quoi ça consiste, puisque c'est ici que je découvre les dépenses importantes qui sont faites, surtout en travaux.

J'ai plusieurs questions à poser. Je l'ai bien évidemment regardé avec beaucoup d'attention. Est-ce que je vous lis toutes les questions ?

Michel Veneau
On répond peut-être au fur et à mesure.

Alain Dherbier
Au fur et à mesure.

Michel Veneau
Je vais vous répondre tout de suite pour le tribunal. Le tribunal, on a hésité quelques mois, mais c'est vrai que vous aviez lancé ce dossier. Il fallait le faire, c'est le patrimoine de la ville de Cosne et c'est ce que j'ai toujours dit. Il était important de le rénover, il était abandonné depuis des années. Le patrimoine, il faut faire un choix à mon avis, quand on est élu, soit on s'en débarrasse ou on le rénove et on le réhabilite. Voilà, c'est le choix que vous aviez fait et je pense que ce n'était pas un mauvais choix. Par contre, vous aviez bien fait les demandes de subventions et il y avait un accord de subventions important sur ce bâtiment pour les deux niveaux, le rez-de-chaussée et le premier étage. Nous l'avons modifié, c'est vrai qu'on a souhaité vraiment mettre une valeur patrimoniale à ce bâtiment qui le mérite. Je pense qu'au niveau de la région, c'est un des plus beaux bâtiments. Quand il sera terminé, vous verrez qu'il sera très apprécié des gens de Cosne et de la région, parce qu'avec un belvédère, avec une belle salle au deuxième étage de cette importance, cela va lui redonner une autre…, pas une valeur, mais ça va lui donner vraiment une image très forte et je crois que c'est très bien. C'est pour cette raison qu'on a voulu continuer, parce que c'est vrai que vous aviez engagé et il y avait des accords de subventions qu'on a touchées bien sûr, pour cette raison. C'est vrai que s'il n'y avait pas eu d'accords, on a hésité quelques mois. On avait d'autres projets, comme vous le savez, on avait la cité technique qu'on voulait faire assez rapidement. Donc ça nous a bloqués, mais ce n'est pas grave. C'est ce que j'ai toujours dit, la continuité du service public, quels que soient les élus, nos prédécesseurs se sont engagés pour commencer des projets, notre devoir, c'est de continuer. On n'est pas là pour casser des projets qui étaient bien enclenchés. C'est notre rôle tout simplement. Allez-y.

Alain Dherbier
Je passe aux questions. Je suis désolé, je n'ai pas les compétences de Monsieur Demay en matière comptable, mais on ne doit pas avoir la même calculette, parce que quand vous parlez des fluides, je pense à l'électricité et aux combustibles, vous avez annoncé que la diminution était de 2 %, moi je trouve 3 %.

Pour les carburants, vous diminuez de 17 %, puisqu'on passe de 84 000 euros à 70 000 euros. Pour les produits de traitement, vous diminuez de 38 % ; et pour les fournitures d'entretien, vous diminuez de 18 %. Mon inquiétude, surtout quand on voit les augmentations qui sont annoncées – il est vrai que là on parle budget à budget, il faudrait voir réalisé-budget – mais quand on voit les augmentations qui sont annoncées, le gaz a augmenté, l'électricité, si elle n'a pas augmenté, elle est à la veille d'augmenter, les carburants augmentent terriblement. Ma question, c'est qu'est-ce que vous ferez si les carburants augmentent et que vous vous calez à 70 000 euros ?
Les produits de traitement, je sais que les produits phyto, c'est hors de question. Maintenant, c'est terminé, on n'en parle plus, mais malgré tout, il ne faudrait pas que les rues de Cosne soient enherbées comme on les voit régulièrement, notamment cette année.
Pour les combustibles, il y a une solution. On vient travailler avec le manteau et on baisse le chauffage, mais est-ce que c'est ça que vous souhaitez ? Voilà ma question.

Michel Veneau
Je réponds pour l'environnement. L'environnement, vous le savez comme moi, le zéro phyto, ça y est, c'est d'actualité et ce n'est pas fini. C'est au niveau européen, c'est au niveau français, c'est rentré dans les mœurs. Ce sont les accords de Grenelle, comme vous le dites, M. Mézy. Il faudra que les gens s'habituent petit à petit à voir de l'herbe de temps en temps sur les bordures de trottoirs. Voilà, c'est ça le devenir de l'environnement. C'est vrai que nos agents ont du matériel. On s'est équipé à nouveau de matériel pour essayer d'enlever l'herbe sur les bordures de trottoirs. Les adjoints et les services travaillent là-dessus pour essayer d'améliorer. Mais surtout l'exemple de 2016, ce n'est pas le bon exemple : il a plu du mois d'avril jusqu'au 14 juillet. Donc à mon avis, pour nous, ce n'est pas l'année vraiment type.
Après, ça peut recommencer, Madame Bezou, mais l'herbe, si on ne peut plus mettre de produits chimiques, il faut le dire, on l'enlèvera soit à la main ou avec de la mécanique. Vous savez ce que c'est, le problème de binette, comme vous faites le geste, ça c'était hier et aujourd'hui, ça a bien évolué tout ça. La société a changé, Madame Bezou. Donc aujourd'hui, il faut qu'on s'adapte. Le zéro phyto, c'est d'actualité, ça fait partie des accords qui ont été pris au niveau international. Il y a eu des accords et on est obligé de l'appliquer. Il faut bien qu'on respecte la loi. Après, l'herbe, nos services travaillent beaucoup à mettre des fleurs sur les bords des murs. Ils essaient de trouver des solutions. Monsieur Wickers pourrait peut-être nous donner quelques explications, mais c'est vrai que maintenant, il faudra s'habituer à voir un peu d'herbe de temps en temps. C'est ça, la vie de demain.

Franck Wickers
C'est vrai que cette année, c'était une année fortement pluvieuse. Il y a eu aussi un véhicule qui est tombé en panne, l'épareuse, ce qui n'a pas arrangé au niveau des fossés. Il y a eu un cumul de deux facteurs aggravants. Ce qu'il faut plutôt voir, c'est qu'au niveau des services, un maximum est fait depuis plusieurs années et qu'on est déjà plus qu'au point au niveau zéro phyto, avant même l'échéance légale. Ça, c'est un point positif.

L'autre aspect que je voudrais évoquer ce soir, c'est que je pense qu'il faut arrêter aussi de diaboliser les herbes. C'est-à-dire qu'à mon sens, il n'y en a pas de mauvaises ou de

bonnes, c'est l'agriculteur qui un jour a décidé, parce que lui voulait… Nous, on est en ville, alors on peut aimer les jardins à l'anglaise très anarchiques ou à la française, très carrés. Je pense que dans une ville, il faut les deux. Il va falloir, notamment avec les pieds de murs fleuris, qui fleurissent peu de temps et qui laissent ensuite des herbes qu'on pourrait penser mauvaises finalement, mais qui ont un rôle à jouer aussi au niveau de la pollinisation avec les insectes, etc. Je pense qu'il y a un vrai regard aussi, une vraie habitude à changer auprès des gens, à ne pas absolument vouloir des mètres et des mètres et des milliers de mètres carrés de béton complètement lisses et sans aucune herbe.

Michel Mézy
Je voudrais simplement avoir une pensée pour les habitants de Neuvy et d'Annay qui ont beaucoup souffert des inondations et dire que nous étions solidaires de leur désarroi ; nous avons subi moins qu'eux, mais nous avons subi également beaucoup d'intempéries durant tout l'été et avant l'été. C'est toute la communauté de communes qui a subi malheureusement tous ces intempéries-là.

Thierry Demay
Pour répondre à Monsieur Dherbier, c'est vrai que quand vous regardez les diminutions des fluides que j'avais notées, je ne contredits pas. Je vous avais donné simplement le chiffre global. Ce sont des comptes qui sont regroupés, donc du point de vue comptable, c'est pour ça qu'on arrive à des choses un peu différentes. Monsieur Dherbier, dans le rapport…

Alain Dherbier
J'ai comme documents, énergie électricité : on passe de 287 400 à 278 781. Ça fait 3 % pile.

Thierry Demay
Je suis d'accord, mais quand je vous ai annoncé les chiffres, c'est les chiffres du rapport. Dans le rapport, si vous préférez, on regroupe un certain nombre d'autres comptes que vous avez les uns en-dessous des autres, c'est pour ça.

Concernant maintenant le pourquoi on a estimé…

Alain Dherbier
Tout à l'heure, vous avez dit, concernant les fluides, on diminue de 2 %.

Thierry Demay
Il n'y a pas que ça. Alors, si je vous relis tout, Monsieur Dherbier, à ce moment-là, ce poste comprend les fluides, à savoir l'eau, l'électricité, les combustibles, etc., ainsi que les acquisitions de petits matériels et fournitures diverses nécessaires au fonctionnement du service. J'avais fait simplement un raccourci.

Pour expliquer quand même les diminutions de ces fluides, il y a plusieurs raisons. Une de ces raisons d'abord, c'est qu'on a démarché des sociétés, comme vous devez sans doute le savoir. Ensuite, on a fait d'importantes économies. Qui sont liées à quoi ? Tout simplement à la mise en sommeil de certains bâtiments, ce qui permet bien entendu de

moins les chauffer, donc de moins consommer. Ensuite, l'isolation d'un certain nombre d'entre eux, le changement aussi des menuiseries.
Par rapport à votre question, c'est vrai qu'on fait des prévisions. Comme leur nom l'indique, ce ne sont que des prévisions, il n'y a pas de certitude. Si jamais il y avait une augmentation très importante de ces montants du prix unitaire des carburants, il paraît évident qu'on serait obligé à ce moment-là de prendre une modification lors du budget supplémentaire. Si jamais ça ne suffisait pas, on prendrait une décision modificative. Par contre, par rapport aux perspectives internationales, il n'y a pas forcément non plus d'inquiétude.

Je vais quand même ici saluer tout le travail qui est fait par les services au niveau de la prévision en quantité. Bien entendu, après, on multiplie par des prix unitaires moyens, mais les services nous indiquent un certain nombre de quantités. Tout à l'heure, quand Monsieur Wickers nous a dit qu'il y avait une des machines qui était tombée en panne, automatiquement si elle tombe en panne, ça veut dire qu'il y a moins de combustible qui va être consommé.

Alain Dherbier
Je continue. Fournitures, petits équipements, vous en avez parlé, il y a une augmentation de 14 %, puisqu'on passe de 148 857 à 170 410 euros. De quoi s'agit-il ?

Thierry Demay
Petits équipements, ça va être une meuleuse ou des choses comme ça ; des pelles, des brouettes, c'est vraiment du matériel…

Michel Veneau
Puis même pour la voirie, pour l'herbe dont on parlait tout à l'heure, il y a de l'équipement qui est prévu au niveau des balayeuses, Monsieur Bruère.

Charly Bruère
En équipement, au niveau voirie, justement pour le zéro phyto, on va investir dans un désherbant thermique et désherbeur mécanique.

Alain Dherbier
Très bien. Prestations de services, on augmente de 5 %. On passe de 215 792 à 226 426 euros.

Thierry Demay
Le compte de prestations de services, c'est lequel dont vous me parlez ?

Alain Dherbier
La ligne 611.

Thierry Demay
Ça s'explique relativement facilement. Par rapport à tous les projets, il y a un certain nombre d'obligations de consulter des sociétés et automatiquement, comme il y a beaucoup de projets, il y a une augmentation qui est prévue l'année prochaine. A partir

du moment où tous les projets seront lancés, il n'y aura quasiment plus de frais d'études par rapport à ces éléments-là.

Alain Dherbier
Très bien.
La ligne 6132, locations immobilières : + 14 % et la ligne 6135, locations mobilières + 21 %.

Michel Veneau
Monsieur Demay a toutes les informations. Je voudrais vous dire que les services ont fait de gros efforts depuis trois ans, mais je crois qu'on ne pourra pas aller plus loin au niveau des économies de fonctionnement de nos services. Je l'ai déjà dit, je crois qu'on est arrivé au bout. Maintenant, il faudra qu'on fasse des budgets qui correspondent à peu près, on verra dans les années futures. On ne pourra plus baisser le coût de fonctionnement de nos services. On a regardé déjà avec les responsables, Monsieur Lebossé, Monsieur Demay et tous les responsables des services, on ne pourra plus baisser.

Thierry Demay
On va dire que globalement, par rapport à cette augmentation – c'est ce qu'il me semblait mais je préfère avoir confirmation par notre responsable des finances –, c'est principalement tout ce qui concerne la maintenance par exemple des photocopieurs et aussi la remise en service de certains ascenseurs qui nécessitent de nouveaux contrats de maintenance, puisqu'il y en a certains qu'on avait réussi à ne pas payer, puisque l'ascenseur était en panne. Il nous paraissait illogique de payer de la maintenance alors que l'appareil ne fonctionnait pas.

Alain Dherbier
Très bien.
Concernant les services, j'ai su les apprécier pendant six ans.
6184, formations, on réduit de 28 %. On passe de 30 830 à 22 329 euros.

Thierry Demay
C'est lié aux demandes. A partir du moment où il y a moins de demandes, il paraît évident que comme il y a peu de demandes prononcées pour 2017, on réduit d'autant le budget.

Alain Dherbier
Alors, il y a aussi un article qui alerte toujours, 6238, divers. On passe de 27 160 à 31 830 euros. Mais le divers, c'est souvent fourre-tout.

Thierry Demay
C'est tout à fait ça. Monsieur Dherbier, vous connaissez bien le système, vous savez très bien que quand les services viennent pour demander leur budget pour l'année suivante, il y a des choses, ce n'est pas évident de savoir si on va pouvoir les placer dans tel ou tel compte et on les met dans ce compte-là. C'est vrai qu'il augmente de 4 000 euros.

Par exemple, Aurore me dit que ce sont les animations pour le marché qui avaient été détaillées et que là, elles n'y sont plus. L'année dernière, elles étaient sur un compte et cette année, on les a mises sur ce compte-là.

Alain Dherbier
Oui, mais c'est une diminution importante quand même.
Qu'est-ce que j'ai d'autres ? J'ai le 65548, autres contributions - 13 %. On passe de 339 851 à 297 800 euros.

Thierry Demay
Là, ça correspond au transfert des factures du SIEEEN. Là, je pense que vous connaissez bien le système. L'année dernière, on avait prévu plus qu'on ne prévoit cette année, par rapport à ce qui était…

Alain Dherbier
J'ai aussi le 657362, la subvention de fonctionnement du CCAS : + 77 %, puisqu'on passe de 46 050 à 81 926 euros. Je me rappelle, on a été critiqué durant notre mandat souvent, à la présentation du budget, sur le montant qu'on allouait au CCAS. Là, je m'aperçois que vous êtes obligés d'augmenter et je ne sais pas si vous avez trouvé le bon calage ou si on est vraiment là au taquet.

Thierry Demay
Là, c'est simple comme tout. L'année dernière, au niveau du budget du CCAS, comme je vous l'avais indiqué dans le tableau des subventions, on reprenait l'excédent qui avait été cumulé les années précédentes. Cette année, bien entendu, il n'y a plus un excédent aussi important, ce qui explique automatiquement cette augmentation. Mais le travail qui est fait par le CCAS et par Madame Reboulleau est formidable et il est toujours sur le même budget finalement entre 2016, 2017 et 2015. Il n'y a pas d'augmentation. En réalité, c'est simplement parce qu'en 2016, on a repris l'excédent des années précédentes. C'est pour ça qu'ici, au niveau comptable, ça apparaît de cette façon-là.

Sylviane Bezou
A ce sujet, j'aurais voulu quand même avoir une petite précision. Demain, nous allons voter justement le budget du CCAS et j'ai comparé la participation de la commune annoncée, 81 926 euros. Sur mon projet de budget, j'ai 101 926 euros. Ça fait une différence de 20 000 euros.

Thierry Demay
D'accord. Oui, ce sera bien expliqué demain, mais…

Sylviane Bezou
Oui, mais…

Thierry Demay
Non, mais tout à fait Madame, je comprends tout à fait. C'est tout simplement parce qu'ici, au niveau de la présentation du budget du CCAS, vous ne voyez pas ici la reprise de l'excédent qui est marquée. Alors que nous ici, du point de vue du budget de la ville, on le fait apparaître directement en montant global.

Michel Veneau
On a bien un excédent de 20 000 euros qui sera repris. Donc, ça fera bien un budget de 100 000 euros environ.

Sylviane Bezou
Merci.

Michel Veneau
On le verra demain.

Alain Dherbier
Je continue.
Article 65738, fonctionnement autres organismes publics : - 83 %. On passe de 18 000 à 3 000 euros.
Il y en a une où j'ai eu l'explication, c'était le 70688 : ce qui m'avait interpellé, c'est de voir 3 200 et 32 000 euros, mais j'ai eu l'explication, c'est bon.

Thierry Demay
Ici, c'est tout simplement les subventions au niveau du Fisac qui ne sont pas prévues sur le budget 2017.

Alain Dherbier
Autrement, concernant les investissements, j'ai vu des études, 10 000 euros. J'ai vu du mobilier, on passe de 9 000 à 28 956 euros. J'ai une petite idée, mais vous allez me confirmer. Et j'ai également le 2315, installations et outillages techniques : on passe de 634 422 à 1 173 000 euros. J'ai aussi une petite idée, mais j'aimerais bien entendre l'explication.

Thierry Demay
Au niveau du mobilier, je pense que votre explication doit être la même que la mienne, à savoir tout simplement que comme il y a de nouveaux locaux qui ont été mis en service, bien entendu, il faut acheter du mobilier pour les meubler. Par contre, pour l'autre, j'attends la précision. Puis-je me permettre de vous faire répéter le numéro du compte, s'il vous plaît ?

Alain Dherbier
Le numéro du compte, si je ne me suis pas trompé, c'est le 2315 et ça concerne les investissements.

Thierry Demay
Oui, donc ça normalement, vous avez tout le détail dans les APCP, dans le tableau qui était tout à l'heure illisible.

Alain Dherbier
D'accord.
Juste maintenant, une dernière remarque. Je suis désolé Monsieur le maire, mais vous aurez été, dans l'histoire de la mairie de Cosne, le maire au cours duquel les impôts

auront passé le cap historique des 5 millions d'euros, malgré l'engagement que vous aviez pris de diminuer les impôts de 3 % par an, tous les ans.

Michel Veneau
Vous n'avez pas compris, Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
Si, j'ai très bien compris.

Michel Veneau
Le revenu fiscal…

Alain Dherbier
J'ai très bien compris.

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, vous n'avez pas compris. Le revenu fiscal. Les impôts ont été diminué de 3 % la première fois. Là, on les a figés. Ils sont figés, les taux.

Alain Dherbier
Les contributions directes, c'est 5 millions d'euros…

Michel Veneau
Ce sont les produits de la fiscalité.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Bien sûr, Monsieur Perreau, c'est ce que l'Etat… Attendez, je vous ai expliqué tout à l'heure, vous n'avez pas compris ? Il faut que je vous refasse l'histoire ? 1 % l'Etat. Nouvelles constructions, agrandissement, aménagement de maisons, ce sont des produits complémentaires, supplémentaires. Ce n'est pas difficile à comprendre. Vous voulez qu'on vous donne le détail, on vous donnera le détail, mais c'est quand même facile à comprendre.

Christian Perreau
De toute manière, sur les taxes foncières, il y a 100 000 euros de plus et sur les impôts locaux, il y a 70 000 euros de plus.

Michel Veneau
Ce n'est pas sur les taux des impôts locaux.

Christian Perreau
C'est ce que les gens paient. C'est le montant de ce que les gens sortent de leur poche.

Michel Veneau
Monsieur Perreau, vous êtes comme votre ancien adjoint aux finances, vous préférez qu'on augmente les impôts.

Christian Perreau
Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Michel Veneau
Non, mais dans votre raisonnement…

Christian Perreau
Non, mais là, je constate la somme exacte qui est prélevée dans la poche des contribuables cosnois.

Michel Veneau
Bien sûr, mais ça…

Christian Perreau
170 000 euros.

Michel Veneau
Mais ce n'est pas de notre fait, Monsieur Perreau.

Christian Perreau
Si, c'est de votre fait, parce que si vous vouliez…

Michel Veneau
Là, vous êtes plus fort que le roquefort, vous…

Christian Perreau
Si vous vouliez les baisser, vous baisseriez les taux. Si vous vouliez les baisser…

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Perreau, ça n'empêche pas que l'Etat augmenterait quand même ses bases, vous le savez bien.

Christian Perreau
Oui, mais si vous baissiez les taux et que l'Etat augmente les bases…

Michel Veneau
Vous nous avez reproché de ne pas avoir assez de produits fiscaux. C'est vous qui nous avez reproché, qu'il fallait augmenter les impôts. Vous nous l'avez reproché. Vous vous rappelez, vous voulez qu'on reprenne des délibérations…

Christian Perreau
On ne les a augmentés qu'une année.

Michel Veneau
Non, mais là, quand nous sommes arrivés, vous avez dit : vous n'arriverez pas à boucler vos budgets.

Christian Perreau
C'est ce qui s'est passé.

Michel Veneau
Comment ?

Christian Perreau
C'est ce qui s'est passé, puisque de toute manière, vous êtes obligé, vous ne pouvez pas faire vos 3 % par an.

Michel Veneau
On ne peut pas.

Christian Perreau
Avec les engagements que vous aviez pris…

Michel Veneau
Tout à fait, on ne peut pas. On vous l'a expliqué. Monsieur Demay vous l'a expliqué tout à l'heure.

Christian Perreau
Oui, mais ce n'était pas la peine de promettre que vous alliez le faire.

Michel Veneau
Non, mais on ne pensait pas que l'Etat aurait continué de baisser autant les dotations, c'est sûr.

Sylviane Bezou
Si, ça on le savait.

Michel Veneau
Personne ne le savait. Attendez ! Vous savez tout, tant mieux pour vous. Je ne sais pas demain comment ce sera fait, je peux vous le dire.

Franck Wickers
Je voulais aussi juste rappeler que vous êtes aussi le maire où vous êtes arrivé en mandat où il y avait moins de 10 000 habitants sur notre territoire et je vous félicite, parce qu'aujourd'hui…

Michel Veneau
Non.

Franck Wickers
11 000, on a récupéré et ce qui explique aussi l'augmentation de la recette, c'est qu'il y a eu…

Propos inaudibles

Michel Veneau
Je viens de le dire…

Franck Wickers
On est à plus de 11 000 actuellement et ce n'était pas le cas à l'arrivée.

Michel Veneau
Bien sûr, l'augmentation de la population et des travaux qui sont faits partout et des nouvelles constructions, c'est pour ça que le produit fiscal augmente. Après, l'histoire des taux, ils ne bougeront pas. Je vais vous dire, si on pouvait faire l'effort, on le ferait. Si on pouvait, on le ferait.

Thierry Demay
Juste pour bien mettre les choses au clair, en ce qui concerne la fiscalité, je vais être clair, c'est très simple. Le taux d'imposition n'augmente pas. On est bien d'accord. Le taux d'imposition n'augmente pas. Le montant global de ce qui va être encaissé via les impôts par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est lié à l'augmentation décidée par l'Etat des bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition. Ce qui explique qu'il y a pour les Cosnois et les Coursois, une partie – et je dis bien une toute petite partie – de leurs impôts qui augmente qui est liée à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. Si vous regardez les autres colonnes : intercommunalité, département, région, ordures ménagères, ce n'est pas la ville de Cosne-Cours-sur-Loire qui explique ces montants d'imposition.
Ecoutez, bien sûr, quand je suis un quidam normal, je regarde mon montant d'imposition d'une année sur l'autre et je dis : ça augmente, les impôts. Après, quand je réfléchis, comme tout le monde, je regarde l'intérieur et quand je vois l'intérieur, je vois augmentation du taux de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire : zéro. Donc, cette augmentation du montant qu'on va percevoir est liée à cette augmentation de la base. C'est lié au nombre d'habitants qui viennent s'installer à Cosne-Cours-sur-Loire, qui vont payer de la taxe d'habitation supplémentaire, voire, s'ils font construire, de la taxe foncière. C'est lié aux travaux d'amélioration de l'habitat, des pièces supplémentaires ou des choses comme ça, qui vont augmenter les montants des bases, qui seront appliqués sur leur maison.

Par rapport à la remarque que vous avez faite tout à l'heure, quand vous êtes arrivés, vous l'avez dit, vous avez augmenté une fois les impôts. Mais cette augmentation d'une fois des impôts, c'est quand même presque 900 000 euros que ça a rapporté sur six ans. Si je fais 900 000 divisé par 6, voyez ce que ça fait.

Christian Perreau
Oui, vous avez aussi augmenté les emprunts de 11 %. Vous êtes passé de 434 000 à 484 000 euros. D'autre part, vous dites que les charges financières ont diminué de 21 %, mais c'est pour tout le monde. C'est la conjoncture actuelle qui fait que les taux ont baissé. Vous avez fait un emprunt à 0 % parce qu'actuellement, on peut emprunter à 0 %. Il y a même des collectivités qui empruntent en-dessous de zéro. Malgré tout, je pense que c'est dommage.

Thierry Demay
Monsieur Perreau, au niveau des emprunts, le montant des emprunts a augmenté, ce qui paraît logique puisqu'on a fait un emprunt d'un million. Par contre, cet emprunt nous permet de financer des travaux à 0 %. Vous êtes vous-même un professionnel. Imaginez, vous avez besoin d'acheter quelque chose, on vous propose un emprunt ou de le payer sur vos fonds propres, il paraît évident que vous allez prendre l'emprunt à 0 %. Il faudrait être un petit peu simplet pour ne pas comprendre qu'il faut à ce moment-là emprunter à 0 %. Il vaut mieux s'emprunter avec des conditions comme celles-ci que de prendre sur ses fonds propres, à partir du moment où on a l'autofinancement nécessaire. C'est l'autofinancement qui est important et l'autofinancement, on l'a.

Michel Veneau
Allez-y, Monsieur Perreau.

Christian Perreau
Non, de toute manière, même l'Etat profite de cette situation-là, qu'on emprunte, mais c'est tout, c'est conjoncturel. Demain, ils vont raugmenter les taux d'intérêts. Ça n'empêche pas que la somme totale qu'on doit est plus importante de 11 %. Le capital est plus important de 11 % qu'avant. Donc vous n'avez pas diminué l'endettement de la ville.

Thierry Demay
Mais je n'ai pas dit que j'avais diminué l'endettement…

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Perreau…

Thierry Demay
J'ai dit que j'avais diminué les charges.

Michel Veneau
Est-ce que vous avez vu les travaux qu'on a déjà fait et ce qui va se faire ? Est-ce que vous avez vu depuis un an les travaux qui ont été réalisés ? Il fallait bien qu'on emprunte. On n'avait pas le financement nécessaire, vous le savez bien.

Christian Perreau
Non, mais il y a toujours eu des emprunts dans les collectivités.

Michel Veneau
Bien sûr, en plus. Donc, vous avez vu les aides qu'on a eues par rapport au contrat de ville, les aides de la Région qui sont très importantes, comme vous le savez. Derrière, il fallait bien qu'on arrive à boucler nos budgets pour arriver justement à financer tous ces projets. On ne pouvait pas faire autrement, il n'y avait pas d'autres solutions. Sinon, ça voudrait dire qu'on serait assez riche ou un peu plus riche au niveau de l'autofinancement, si on n'avait pas besoin d'emprunter.

Christian Perreau
Globalement, on a plus d'argent. Un emprunt d'un million d'euros en plus, plus 170 000 euros d'impôts en plus, on a plus d'argent. Quand on entend tous les jours dire : il n'y a pas d'argent !, globalement, on a plus d'argent…

Thierry Demay
Je pense que vous mélangez un peu avec certaines choses. On n'a pas plus d'argent, parce que si vous regardez la diminution de la dotation globale qu'on a par rapport à ça, et il ne faut pas mélanger l'emprunt avec le fonctionnement, l'investissement et le fonctionnement, vous comprenez bien ça.

Pour répondre aussi à ce que vous avez dit tout à l'heure, au niveau de l'Etat. L'Etat ne joue pas avec ça. L'Etat se dit : si je propose à des collectivités ou à des particuliers, parce que ça existe aussi pour certains particuliers, un taux à 0 %, c'est pour faire quoi ? Tout simplement pour relancer la construction. On sait très bien que quand la construction va, tout le reste va bien. C'est tout simplement ici un modèle économique qui est assez libéral.

Christian Perreau
On a aussi des subventions, parce que le système de gestion de diminuer les dotations, c'est un mode de gestion qui est discutable. De ne subventionner que les projets au lieu de donner une dotation globale, c'est discutable. De toute manière, dans l'opinion publique française, il y a des gens qui en discutent. Donner une dotation, puis ne pas savoir ce qui se passe, ce n'est pas forcément bien. Doter les projets, c'est beaucoup mieux.

Thierry Demay
Oui, mais c'est un règlement…

Christian Perreau
Et au niveau de la dotation des projets, on n'a pas été si mal servi que ça.

Thierry Demay
Oui, disons qu'on fait le maximum par rapport à…

Michel Veneau
Monsieur Perreau, justement, c'est ce que je viens de vous dire tout à l'heure. On a été plutôt bien doté au niveau de tous les projets sur la ville de Cosne. C'est pour cette raison qu'on a pu les réaliser, parce qu'on a eu une bonne dotation et on a complété avec un emprunt d'un million à taux zéro. Mais ça s'est plutôt bien passé pour la ville, l'année 2016, et l'année 2017 se passera dans les mêmes conditions.

Thierry Demay
Pour conclure par rapport à ce que vous avez dit, quand vous dites que finalement ce n'est pas bien, qu'il vaudrait mieux augmenter la dotation plutôt que de donner des subventions.

Christian Perreau
Doter les projets.

Michel Veneau
Doter les projets.

Thierry Demay
C'est vrai que c'est quelque chose qui se discute, mais par contre, le gros souci dans ce cas-là, c'est que si quelqu'un a un projet important, il ne pourra pas le réaliser parce qu'il n'aura pas suffisamment d'argent, même en ayant une dotation plus importante. Alors qu'en faisant ça, ça permet justement de favoriser ceux qui ont des projets importants et on a la chance, à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, d'avoir des projets importants qui vont permettre, c'est le but, il ne faut pas se leurrer, d'attirer du monde sur notre commune, sur notre territoire. Du monde, non seulement des habitants, mais surtout des entreprises, parce que c'est aussi le but. C'est pour ça qu'il faut essayer aussi d'être optimiste dans l'avenir.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Fiscalité locale 2017 – Vote des taux des « impôts ménages »

Michel Veneau
Vote des taux, des impôts ménages.

Thierry Demay
Il est proposé, pour le budget primitif 2017 de la commune, de procéder à un maintien des taux d'imposition des trois taxes ménages par rapport à 2016. Les taux 2017 seront donc les suivants : taxe d'habitation 11,62 % ; foncier bâti 18,65 ; foncier non bâti 81,90. Compte tenu des bases estimées 2017 sur une évolution de 0,4 % des bases 2016, le produit fiscal attendu pour 2017 au titre des trois taxes ménages est estimé à 5 040 416 euros répartis comme suit : taxe d'habitation 1 777 714 euros ; foncier bâti 3 146 511 euros ; foncier non bâti 116 191 euros.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré sur avis favorable de la commission des finances, décide de retenir les taux suivants pour l'exercice 2017 : taxe d'habitation 11,62 ; foncier bâti 18,65 ; foncier non bâti 81,90.

Michel Veneau
Avez-vous des observations par rapport aux taux ?

Alain Dherbier
On n'a pas d'observations. Je vais juste vous dire qu'on ne le votera pas puisque c'est contraire à ce que vous aviez annoncé.

Michel Veneau
J'aurais dû vous prendre avec moi.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.
Monsieur Demay toujours.

2. Exercice 2017 – Budgets Eau et Assainissement : surtaxes communales

Thierry Demay
Les surtaxes communales s'élevaient globalement à 1,57 euros le m3 pour l'année 2016. Elles se décomposent comme suit : 0,37 euros le m3 pour l'eau et 1,20 euros le m3 pour l'assainissement. Comme chaque année, le montant des surtaxes à fixer pour l'exercice à venir dépend des charges prévisionnelles du service qui sont essentiellement liées aux investissements réalisés et à réaliser, puisque ces services sont affermés. Monsieur le maire propose le maintien des surtaxes communales au même niveau qu'en 2016.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances, fixe pour l'exercice 2017 à 0,37 euros le m3 la surtaxe applicable à l'eau, à 1,20 euros le m3 la surtaxe applicable à l'assainissement. Il précise que les coefficients de dégressivité sont maintenus pour 2017.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des présents.

3. Exercice 2017 – Budget primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC)

Thierry Demay
Je suis obligé de vous lire toutes les lignes. Pendant ce temps-là, je vais faire circuler quatre documents et je vous demande de bien vouloir tous les signer s'il vous plaît.

Budget primitif 2017
Budget principal, recettes de fonctionnement, chapitre 70
Produits des services du domaine : 348 442 euros ; impôts et taxes : 8 277 411 euros ; dotations et participations : 2 745 797 euros ; autres produits de gestion courante : 298 156 euros ; produits exceptionnels : 25 000 euros ; atténuation de charges : 214 000 euros ; opérations d'ordre entre sections : 148 442 euros.
Total des recettes de fonctionnement : 12 057 248 euros.

Dépenses de fonctionnement, charges à caractère général : 2 317 600 euros ; charges de personnel et frais assimilés : 6 698 557 euros ; atténuation de produits : 215 009 euros ; autres charges de gestion courante dont le compte 657362 pour 81 926 euros, le compte 657364 pour 124 490 euros, le compte 65738 pour 3 000 euros, le compte 6574 dont le CUCS pour 12 000 euros, pour un total de 453 583,57 euros.
Les charges financières : 155 588,43 euros ; charges exceptionnelles : 3 764 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 809 000 euros ; virement à la section d'investissement : 147 796 euros.
Total des dépenses de fonctionnement : 12 057 248 euros.

Recettes d'investissement
Dotations et fonds divers et réserves : 472 000 euros ; subventions d'investissement : 857 000 euros ; emprunts : 1 712 429 euros ; dépôts et cautionnements reçus : 4 000 euros ; produits des cessions d'immobilisation : 300 000 euros : opérations d'ordre de

transfert entre sections : 809 000 euros ; opérations patrimoniales : 105 000 euros ; virement de la section de fonctionnement : 147 796 euros.
Total des recettes d'investissement de 4 407 225 euros.

Dépenses d'investissement
Remboursement d'emprunts : 484 000 euros ; immobilisations incorporelles : 26 840 euros ; subventions d'équipement versées : 212 276 euros ; immobilisations corporelles : 435 767 euros ; immobilisations en cours : 2 994 900 euros ; opérations d'ordre entre sections : 148 442 euros ; opérations patrimoniales : 105 000 euros.
Total des dépenses d'investissement : 4 407 225 euros.

Budget de l'eau
Recettes d'exploitation
Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 145 000 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 euros.
Total des recettes d'exploitation : 145 754 euros.

Charges à caractère général : 18 000 euros ; charges de personnel et frais assimilés : 11 000 euros ; charges financières : 40 800 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 67 222 euros ; virement de la section d'investissement : 8 732 euros.
Total de dépenses d'exploitation de 145 754 euros.

Recettes d'investissement
Dotations, fonds divers et réserves : 0 ; emprunts et dettes assimilés : 74 000 euros ; autres immobilisations financières : 12 000 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 67 222 euros ; opérations patrimoniales : 13 200 euros ; virement à la section de fonctionnement : 8 732 euros.
Total des recettes d'investissement : 175 154 euros.

Emprunts et dettes assimilés : 95 000 euros ; immobilisations incorporelles : 1 200 euros ; immobilisations en cours : 65 000 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 euros ; opérations patrimoniales : 13 200 euros.
Total de dépenses d'investissement : 175 154 euros.

Budget de l'assainissement
Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises, 510 000 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 789 euros.
Total des recettes : 563 789 euros.

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 11 000 euros ; charges de personnel : 158 000 euros ; charges financières : 25 538 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 450 euros ; virement à la section d'investissement : 165 801 euros.
Total des dépenses : 563 789 euros.

Recettes d'investissement
Emprunts et dettes assimilées : 1 210 138 euros ; autres immobilisations financières : 287 000 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 450 euros ;

opérations patrimoniales : 289 600 euros ; virement à la section de fonctionnement : 165 801 euros.
Total des recettes d'investissement : 2 155 989 euros.

Emprunts et dettes assimilés au niveau des dépenses : 60 000 euros ; immobilisations incorporelles : 32 600 euros ; immobilisations en cours : 1 720 000 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 789 euros ; opérations patrimoniales : 289 600 euros ; solde d'exécution de la section d'investissement : 0.
Total des dépenses d'investissement : 2 155 989 euros.

Budget du STIC
Recettes d'exploitation
Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 13 500 euros ; subventions d'exploitation : 124 490 euros.
Total des recettes d'exploitation de 137 990 euros.

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 16 184 euros ; charges de personnel : 111 306 euros ; opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 500 euros.
Total des dépenses d'exploitation : 137 990 euros.

Recettes d'investissement, opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 500 euros.
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles : 10 500 euros.

Merci d'avoir été aussi patients.

Micheline Henry
On n'a pas le choix.

Thierry Demay
Non, vous n'aviez pas le choix.

Michel Veneau
Merci Monsieur Demay. Avez-vous des observations ?

Nathalie Pétouillat
Par rapport à l'assainissement et les travaux prévus sur Cours et Villechaud, j'aimerais savoir l'incidence sur les tarifs pour tous les Cosnois.

Michel Veneau
Les nouveaux tarifs après travaux, vous voulez dire.

Thierry Demay
Les nouveaux tarifs, logiquement, comme ce sera par rapport aux surtaxes, pour l'instant, il n'y a aucune augmentation qui est prévue par rapport à ça.

Michel Veneau
Dans le prévisionnel, on n'a pas prévu d'augmenter les surtaxes.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pardon.

Alain Dherbier
On ne vote pas en global ?

Thierry Demay
On vote budget par budget.

Alain Dherbier
Oui.

Michel Veneau
Ok. Alors le budget de l'eau.

Thierry Demay
La ville d'abord.

Michel Veneau
Pardon, le budget de la Ville. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité.
Budget de l'Eau. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
Budget Assainissement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
Le STIC. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.

4. Exercice 2017 – Gestion active de la dette

Thierry Demay
La gestion de notre endettement et de notre trésorerie est un enjeu majeur pour les finances de la commune. Un suivi rigoureux au plus près de nos besoins de financement peut permettre des économies importantes en matière de frais financiers. Le secteur bancaire étant un domaine très mouvant, il est important de pouvoir agir aussi rapidement que les marchés financiers.
C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le maire, pour l'exercice 2017, afin qu'il puisse réaliser certaines opérations bancaires limitativement énoncées. Il s'agit, dans un objectif de stabilisation et de sécurisation de notre endettement, de permettre à Monsieur le maire de recourir à des opérations de couverture de risque de taux sous des conditions précises ; recourir à de nouveaux financements dans la limite des montants nécessaires à l'équilibre du budget et dont le montant est inscrit au budget primitif. Pour cela, des conditions de mise en concurrence des établissements bancaires sont fixées, ainsi que la liste des produits pouvant être acceptés par la commune. Permettre également à Monsieur le maire, par le biais des crédits revolving présents dans notre structure de dettes, de procéder à des remboursements temporaires et à des tirages de financement, afin d'ajuster au plus juste notre trésorerie.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question, c'est juste une remarque. Monsieur le maire, vous avez énormément de délégations. Vous nous avez dit à plusieurs reprises que vous faisiez comme vous l'entendiez.

Michel Veneau
Est-ce que j'ai dit ça ?

Alain Dherbier
Oui, vous l'avez dit plusieurs fois. Et donc là, je ne vois pas la nécessité qu'on vote pour puisque de toute façon, on découvrira les décisions que vous aurez prises après ! Donc pas de souci.

Michel Veneau
D'accord. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.

5. Exercice 2017 – Formation des élus

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
La loi du 27 février 2002 et l'article L2123-12 du CGCT donne comme obligation au conseil municipal de se prononcer annuellement sur ses orientations et sur les crédits en matière de formation des élus. Ce montant dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui sont allouées. La proposition qui est faite pour l'exercice 2017 est l'inscription d'un montant global de 8 150 euros, correspondant à 246,97 euros pour chacun des 33 élus du conseil municipal. Pour mémoire, ce budget était le même pour l'exercice 2015 et 2016, les orientations retenues portant sur l'administration communale. Concernant les formations suivies par les élus sur l'année 2017, elles seront, conformément à la loi, inscrites dans un tableau récapitulatif annexé au compte administratif.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de préciser qu'il est inscrit une somme de 8 150 euros au budget primitif 2017, soit 246,97 euros par élu au compte 6535-021 - formation des élus ; que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

6. DETR 2017 – Aménagement des abords du tribunal – parvis et jardins
7. DETR 2017 – Résidentialisation – opération 2017
8. DETR 2017 – Aménagement rue Victor Hugo

Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Conformément à la loi de finances, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR. A ce titre, elle souhaite inscrire les

opérations suivantes par ordre de priorité : les aménagements du parvis de l'hôpital… du tribunal – le parvis de l'hôpital, ce n'est pas pour demain à mon avis, mais ça se fera un jour, j'espère ; résidentialisation des îlots de la tour Schweitzer, rue de la Paix et Gay Lussac ; réalisation des aménagements nécessaires permettant l'installation et la rénovation d'une enseigne commerciale rue Victor Hugo.

Les aménagements du parvis du tribunal : le projet consiste en la création d'un parvis devant le bâtiment existant, l'aménagement d'un espace de stationnement, la création d'une voie douce permettant aux cycles et aux piétons de rejoindre le centre ville en toute sécurité, la réalisation d'un espace d'accueil agrémenté de jeux sur le site des jardins d'Herentals. Le total de cette opération éligible est estimé à 600 000 euros HT. Le montant de la dotation sollicitée est estimé à 204 000 euros HT. Les travaux débuteront à partir du mois d'avril 2017 pour une durée de six mois.

La résidentialisation des îlots de la tour Schweitzer, rue de la Paix et Gay Lussac : dans le cadre du contrat de ville, il est acté que la commune de Cosne-Cours-sur-Loire assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de résidentialisation qui consistent à l'aménagement des espaces extérieurs en lien direct avec les bâtiments. Un marché de maîtrise d'œuvre est en cours de préparation et il sera consultable début janvier. La durée de la mission est fixée à 48 mois pour les phases de conception et de réalisation. L'enveloppe des travaux est fixée au maximum à 100 euros par m2. Ça coûte cher les aménagements de voirie, 100 euros par m2. Les travaux seront effectués en trois tranches, à savoir : résidentialisation de la tour Schweitzer, début des travaux, septembre 2017 ; l'îlot de la Paix devrait démarrer en mars 2018 ; l'îlot Gay Lussac devrait démarrer en mars 2019 ; soit un total des travaux estimé à 1 358 333 euros HT.
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter le financement de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2017 sur les deux premières tranches du projet, à savoir la tour Schweitzer et l'îlot rue de la Paix. Le coût des travaux est estimé à 850 000 euros HT. Le montant de la demande est estimé à 340 000 euros HT, soit 40 % des travaux HT.

La réalisation des aménagements nécessaires permettant l'installation et la rénovation d'une enseigne commerciale rue Victor Hugo : dans le cadre de la négociation ayant comme objet la rénovation d'une enseigne, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a acquis au fil des ans plusieurs maisons vouées à la démolition. Les travaux envisagés consistent à effectuer les démolitions de différentes bâtisses ; effectuer les travaux d'aménagement urbain permettant de réaliser un alignement de la voirie de la rue ; aménager les accès à la future enseigne de part et d'autre de la rue Maréchal Leclerc. Le coût des travaux et acquisition est estimé à un million d'euros HT. Le montant de la demande est estimé à 200 000 euros, soit 20 % du projet global.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances et la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal de retenir ces opérations ; de solliciter les trois subventions, comme indiquées ci-dessus, pour lesquelles un dossier sera établi par projet ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

En ce qui concerne ces projets, pour le tribunal, il y a eu une commission des travaux l'autre jour où le projet a été présenté. Je souhaite qu'on le présente ici en conseil municipal, peut-être début février, lors du prochain conseil municipal. Ce serait bien qu'on puisse le présenter à tous les conseillers, je pense.

Alain Dherbier
C'est très bien. Ce qui est dommage, c'est que vous nous demandez de voter sur un projet que vous allez nous présenter dans deux mois. C'est quand même un peu regrettable.

Michel Veneau
On l'a passé en commission des travaux l'autre jour.

Alain Dherbier
Oui, mais ce qui est dommage, c'est qu'on ne peut pas toujours être présent à la commission des travaux. D'ailleurs, en principe, quand je suis absent, je m'excuse.

Michel Veneau
C'est vrai.

Alain Dherbier
Ce qui serait bien, c'est qu'on ait au moins des éléments, parce qu'on n'a rien. Parce que quand je vois 600 000 euros pour le parvis du tribunal, je m'inquiète…

Michel Veneau
Non, mais tout est dedans.

Alain Dherbier
J'aimerais bien savoir en quoi ça consiste.

Michel Veneau
Les 600 000 euros, tout est compris, Monsieur Dherbier. Il y a le parvis, le parking devant. Il y a la voie douce rue Boileau et il y a tout le jardin d'Herentals qui est compris dans les 600 000 euros. Tout est compris. C'est un projet qui a été réalisé par nos services, je précise, par nos services, l'estimation des services bien sûr. C'est un beau projet que les services nous l'ont présenté et on pourra le présenter ici début février, pour que tous les conseillers puissent voir ce projet. Ce sont des projets qui sont évolutifs…

Alain Dherbier
Ce qui est quand même dommage, reconnaissez, surtout que vous proposez de nous le présenter. Vous nous diriez : « on va… »

Michel Veneau
On vient de l'élaborer là, pour…

Alain Dherbier

« On va acheter un camion. Vous votez et dans six mois, on vous dira à quoi il va servir et comment il sera fait ».

Charly Bruère
Nous avons évoqué ce projet à la dernière commission de travaux. C'est bien dommage que vous n'ayez pas pu y assister.

Alain Dherbier
La commission des travaux était quand ?

Michel Veneau
Hier.

Alain Dherbier
Non, mais c'est fou, parce que ça, je l'ai reçu il y a cinq jours. Vous faites la commission hier. Ce n'est pas sorti comme ça du chapeau de Jean-Luc.

Michel Veneau
Non, mais attendez, je vous précise, il n'y a pas longtemps que le dossier est fini. C'est vrai, c'est assez récent. Il faut être honnête, il faut dire les choses comme elles sont. Il n'y a pas quinze jours que c'est fait, le projet. Il vient d'être chiffré. Le problème, c'est qu'il faut qu'on fasse les demandes de subventions, comme vous le savez. Voilà, c'est le 31, vous connaissez les problèmes de dates qu'il faut présenter pour les DETR. Le souci est là.

Christian Perreau
Alors les 600 000 euros, ça s'ajoute aux 3 millions et demi du tribunal, enfin 3 480 000 euros. Est-ce que ça s'ajoute ou c'est compris dans les 3 480 000, je crois ? Est-ce que ça s'ajoute ou est-ce que c'est dedans ?

Michel Veneau
Les techniciens nous disent que c'est dedans.
On passe au vote, s'il n'y a plus de questions. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Monsieur Dherbier, vous n'avez pas de questions ?

Alain Dherbier
Non, je n'ai pas de questions. Je vous ai dit ce que j'en pensais.

Michel Veneau
Très bien. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

9. Dotation cantonale d'équipement (DCE) – Affectation 2016

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La dotation cantonale d'équipement a été notifiée à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la somme de 64 965 euros pour l'exercice 2016.

Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce montant et d'affecter cette somme pour les travaux de voirie sur tout le territoire de la commune.

Pas d'observations ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

10. Ecole Notre-Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017

Micheline Henry
Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu en 1996 entre l'Etat et l'école privée Notre-Dame, révisé par voie d'avenant en 1997 et 1999. Ce contrat régit les modalités de la participation financière obligatoire de la ville aux dépenses de fonctionnement de cette école. Une convention signée en octobre 2008 entre la Ville et l'école Notre-Dame vient préciser les modalités du versement et le calcul de cette participation. La Ville de Cosne verse à l'école privée Notre-Dame une participation aux frais de fonctionnement pour les seuls enfants habitant la commune. Cette somme est calculée sur la base du coût moyen, pour la Ville, d'un élève en classe primaire, toutes charges de fonctionnement incluses – fluide, personnel, entretien des structures, etc. Ce coût moyen des frais de fonctionnement d'un élève est calculé annuellement sur la base de l'exercice précédent.
Pour l'année 2015, le coût moyen d'un élève en classe primaire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire s'élève à 855,93 euros. En 2014, il était de 715,29 euros. Pour l'année scolaire 2016-2017, ce sont 52 élèves de Cosne-Cours-sur-Loire qui sont inscrits à l'école Notre-Dame. En 2015-2016, la saison précédente, il y en avait 48. La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame s'élève donc pour l'année scolaire 2016-2017 à 44 508,36 euros.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de fixer sa participation pour l'année 2016-2017 à 855,93 euros par élève cosnois scolarisé en classe primaire Notre-Dame ; de dire que la dépense concernant les mois de septembre à décembre est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question. Je veux juste vous dire que nous voterons pour. Pour quelle raison ? Simplement parce que c'est nous qui avons rétabli ce qui était allègrement oublié par nos prédécesseurs.

Michel Veneau
Très bien. On passe au vote.

Franck Wickers
Juste, comme Monsieur Demay je pense, nous ne prendrons pas part à ce vote.

Michel Veneau
Monsieur Delas et son pouvoir, Denis Bloin. Très bien. Alors, les gens qui ne votent pas ne disent rien, ils se retirent.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité des votants.

11. Eden Cinéma – Délégation du règlement

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire dispose d'un cinéma de deux écrans qui attire chaque année aux alentours de 50 000 spectateurs. Depuis 2011, les gérances successives du cinéma ont entrepris des actions destinées au bon fonctionnement de l'équipement cinématographique et de son perfectionnement. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, en concertation avec Monsieur Jérôme Turboust, gérant de la Sarl Eden Cinéma, souhaite réaliser une étude de marché cinématographique et financière, afin de pouvoir apprécier l'ancrage local de l'équipement, ainsi que l'impact de l'ouverture prochaine d'un multiplex dans une zone de 50 kilomètres jusqu'à Gien. La prestation en question est éligible au financement pour le compte de soutien financier de l'Etat, alimentée par la taxe spéciale additionnelle sur le prix des entrées aux séances organisées par les exploitants d'établissement de spectacles cinématographiques, dans la limite d'une rétroactivité de cinq années.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la délégation du règlement de la créance concernée, d'autoriser le maire à signer ladite délégation du règlement et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

12. Exercice 2016 – Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2015

Thierry Demay
Dans le cadre de la mutualisation des services, depuis la création de la communauté de communes Loire et Nohain en 2000 et le transfert d'effectif des services en 2002, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire assure des prestations pour la communauté de communes Loire et Nohain. Pour permettre la prise en charge du titre de recettes par le receveur municipal, le conseil municipal doit se prononcer sur la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Les prestations réalisées sur l'exercice 2015 s'élèvent à la somme de 34 833,79 euros et se décomposent comme suit : services techniques et espaces verts : 7 021,45 euros ; services techniques et espaces verts pour le matériel : 2 549,06 euros ; restauration scolaire : 13 329,28 euros ; éclairage public pour la consommation électrique : 9 639 euros ; éclairage public pour l'entretien : 2 295 euros.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal, d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain, au titre de l'exercice 2015, à 34 833,79 euros.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

13. Exercice 2016 – Subvention aux associations – modification d'attribution

Micheline Henry
Lors de la séance du 17 décembre 2015, le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de son budget primitif 2016. Il est proposé au conseil municipal de modifier le libellé d'attribution de la subvention de fonctionnement intitulée « UCS pour séjour pour OIS » et de la transformer en « UCS animation ». Cette modification est recensée dans le tableau annexé à la délibération.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la modification du libellé d'attribution de la subvention de fonctionnement intitulée « UCS pour séjour OIS » en « UCS animation », pour un montant de 2 600 euros, conformément au tableau annexé à la présente délibération, et de dire que cette dépense est prévue sur le chapitre 65 du budget 2016.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

Exercice 2017 : attribution de subventions supérieures à 23 000 €

14. Association Centre social et culturel – Subvention de fonctionnement
15. Association « Trait d'Union 58 » – Subvention de fonctionnement

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Si une grande majorité des subventions accordées aux associations de la commune est votée directement par le biais du budget primitif, la comptabilité publique impose un vote distinct pour toutes les subventions dont les montants sont supérieurs à 23 000 euros. Deux attributions de subventions sont concernées : le Centre social et culturel et Trait d'Union 58. Pour chacune de ces subventions, un contrat d'objectifs et de moyens a été conclu avec l'association. Ces associations sont des acteurs majeurs de la vie de notre commune.
Le Centre social et culturel, avec une vingtaine de salariés et une trentaine de bénévoles, fonde son action sur l'engagement citoyen et véhicule les valeurs où prime l'intérêt collectif. Forte d'un enracinement local de plus de 40 ans, l'association développe et renouvelle ses activités et projets en s'adressant au plus grand nombre, favorisant ainsi le lien social, socle indispensable à la vie locale riche et épanouissante.
Trait d'Union 58, avec plus de 25 ans d'existence, met en lumière, le temps d'un week-end, une pléiade d'artistes, d'auteurs et d'écrivains, le Festival du film nous enchante chaque automne. Que les adeptes du 7e art ne s'y trompent pas, un week-end entier à visionner des avant-premières, seule l'association Trait d'Union 58 a réussi le pari.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'accorder en faveur de l'association Centre social et culturel une subvention pour son fonctionnement d'un montant de 90 000 euros et une seconde subvention dans le cadre du contrat enfance jeunesse, CEJ, de 66 000 euros ; de décider d'accorder en faveur de l'association Trait d'Union 58 une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 euros ; de dire que les dépenses sont mises en place au budget primitif 2017.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Je ne sais pas ce qu'on vous a promis, mais là, on brûle les étapes. On vote tout d'un coup. On va peut-être voter séparément. J'ai une question. Je voudrais savoir sur Trait d'Union quelle est la plus-value par rapport à ce qu'il y avait précédemment ? Parce que là, il y a un montant de 34 000 euros. Avant c'était combien ?

Michel Mézy
32 000 et là, c'est 2 000 supplémentaires.

Alain Dherbier
Il y a quelque chose…

Michel Veneau
On a reçu Madame Marguerite Michel, la présidente, par rapport au festival et au salon du livre, c'est vrai que les dépenses ont tendance à augmenter aussi, comme vous le savez. Donc, ils n'arrivaient plus bien à boucler ces deux budgets. C'est pour cette raison qu'on a remis 2 000 euros, tout simplement. On a reçu avec Monsieur Mézy la présidente et elle nous a expliqué que c'était difficile pour elle. Elle a bien des sponsors, mais tout ça, ce sont de gros budgets, comme vous le savez. Vous avez vu leurs budgets, ce sont quand même de gros budgets.

On passe en deux fois, comme vous voulez. On passe Trait d'Union tout de suite ?

Michel Mézy
Oui.

Michel Veneau
On passe association Trait d'Union. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Le Centre social et culturel, qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

B. AFFAIRES GENERALES

16. Reprise de 16 concessions en état d'abandon au cimetière Saint-Agnan

Micheline Henry
C'est le moment le moins drôle, mais il faut que je le fasse quand même. Ça concerne le cimetière Saint Agnan et les concessions.
Certaines tombes non entretenues et dégradées au cimetière Saint Agnan font l'objet d'une procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon. Cette procédure lancée par la Ville depuis janvier 2013 concerne des concessions achetées entre 1831 et 1922 et dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu depuis dix ans. Elle laisse aux éventuels héritiers la possibilité de pouvoir se manifester durant cette période de trois ans. Cette reprise, autorisée par la règlementation en vigueur, a fait l'objet d'un avis affiché en mairie et à la porte du cimetière, désignant les concessions concernées et la date du constat d'abandon. La procédure et les délais légaux ayant été respectés, il convient maintenant de saisir le conseil municipal, qui décide de la reprise desdites concessions.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

17. Cession d'une partie du bien immobilier situé 40 rue des Rivières Saint Agnan

Mesdames, Messieurs et chers collègues,
La commune est propriétaire d'une parcelle située 40 rue des Rivières Saint Agnan, cadastrée AM62. Le bâtiment donnant sur cette rue abrite notamment la mission locale. Le terrain situé à l'arrière s'étend jusqu'à l'impasse des Filoirs et comprend une maison d'environ 89 m2 – on peut dire une maison, mais c'était un atelier plutôt –, dont la commune n'a plus l'utilité. Madame Charlène Vrana et Monsieur Eric Boyer souhaitent se porter acquéreurs d'une partie de ce terrain, qui a fait l'objet d'une division parcellaire.
Ainsi, la commune conserverait la parcelle AM62 A pour une superficie de 471 m2. Madame Charlène Vrana se portera acquéreur de la parcelle 62 C d'une superficie de 389 m2 comprenant une maison d'habitation (je pense qu'il faudra changer, ce n'est pas une maison d'habitation… si les domaines le disent, on va respecter, mais ça n'a jamais été une habitation) de 89 m2 et Monsieur Boyer se portera acquéreur de la parcelle AM62 B pour une superficie de 488 m2. Il convient de préciser que les caractéristiques techniques de la maison diminuent considérablement sa valeur vénale : absence d'assainissement et point d'hygiène, toiture en fibre ciment amiantée et une installation électrique qui n'est pas aux normes. Aussi, il est proposé de céder la parcelle AM62 C pour un montant de 5 000 euros, la parcelle AM62 B sera cédée pour un montant de 4 000 euros.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession des parcelles cadastrées AM62 C au profit de Madame

Charlène Vrana et AM62 B au profit de Monsieur Eric Boyer ; de dire que cette cession sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge des acquéreurs ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Une question, parce que vous nous parlez de Madame Vrana et sur le plan, c'est Monsieur Sama.

Michel Veneau
Ce n'est pas Monsieur Sama, c'est bien Madame Vrana qui achète. Alors, c'est bien au profit de l'association Griffe Verbale, mais c'est bien Madame Charlène Vrana qui achète. Sur le plan, c'est marqué…

Alain Dherbier
Sur le plan, c'est Sama Nabil.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas lui qui achète, c'est sûr, mais c'est bien au profit de l'association.

Alain Dherbier
D'ailleurs, vous avez signé le plan.

Michel Veneau
Oui, bien sûr.

Alain Dherbier
Je suis surpris, parce que…

Michel Veneau
Non, ils ne sont pas mariés. Ce n'est pas du tout la même famille. Donc là, il faut qu'on fasse resigner Madame Vrana sur le plan. D'accord. Ce n'est pas Monsieur Sama qui achète, c'est bien Madame Vrana et c'est bien au profit de l'association La Griffe Verbale.

Christian Perreau
On peut connaître l'estimation des domaines.

Michel Veneau
Oui, c'est beaucoup plus cher, mais si vous voulez qu'on mette la différence… C'était 10 000 euros environ…

Christian Perreau
Parce que ça ne paraît pas…

Michel Veneau
C'était beaucoup plus cher, mais vous avez vu ce que j'ai lu.

Christian Perreau
A combien ?

Michel Veneau
Vous avez vu…

Christian Perreau
Non, je suis allé voir, je connais les lieux.

Michel Veneau
Je m'en doute que vous connaissez.

Christian Perreau
Je suis allé voir, mais ça me paraît… il y a un différentiel de 1 000 euros entre une partie bâtie et une partie…

Michel Veneau
Mais le bâti, à mon avis, ne vaut rien.

Christian Perreau
Non, mais je ne sais pas.

Michel Veneau
Vous le savez bien, il y a de l'amiante, il n'y a pas d'électricité, ni d'assainissement. Il n'y a rien.

Micheline Henry
C'était un abri.

Christian Perreau
C'était la menuiserie de Paragon.

Michel Veneau
C'était un ancien atelier, tout à fait.

Christian Perreau
Non, mais…

Michel Veneau
C'était beaucoup plus élevé, mais…

Christian Perreau
A combien c'était ?

Michel Veneau
Les domaines l'ont estimé à 26 200 euros. Mais ce n'est pas la première fois qu'ils font des estimations.

Christian Perreau
Non, mais il faut reconnaître que par exemple, si vous achetez un terrain à bâtir dans ce quartier-là, il y a 800 m2 quand même, ça vaut des sous. Là, ça paraît quand même…

Michel Veneau
Monsieur Perreau, vous avez vu où il est situé le terrain, l'accès ?

Christian Perreau
Je sais bien où il est situé. D'ailleurs, il y a une maison qui est en train de se construire dans l'impasse des Filoirs, par les constructions Sanz. De toute manière, c'est…

Michel Veneau
Monsieur Perreau, est-ce que vous avez vu l'accès de ce terrain par le haut ?

Christian Perreau
Je sais, ce n'est pas facile de faire demi-tour dans l'impasse.

Michel Veneau
Vous avez vu l'accès.

Christian Perreau
Je connais bien le terrain.

Michel Veneau
Il n'a pas une grosse valeur, malheureusement. Sinon, on l'aurait vendu en terrain à bâtir, c'est clair. Si on avait pu, on l'aurait fait. On passe au vote.

Alain Dherbier
Si vous voulez, pour moi, ce qui fait foi, c'est le plan. Le plan est établi par un géomètre – ça me rappelle des souvenirs. Il est signé par les futurs acquéreurs et par le maire. Donc, je ne peux pas voter ça.

Michel Veneau
Monsieur, il faut qu'on le refasse signer par Madame Vrana. Mais la délibération est claire. Comment ?

Intervenant
Inaudible.

Michel Veneau
L'acte notarié, ce sera avec Madame Vrana, ce ne sera pas avec Monsieur Sama. Après, s'il faut refaire un plan et une photo, puis refaire signer Madame Vrana, on va le faire, si c'est nécessaire.

Michel Mézy
La délibération fait foi.

Michel Veneau
Non, il n'y a pas de discussion, on va bien passer acte avec Madame Vrana. On est bien d'accord. Est-ce que vous êtes d'accord ? D'accord.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.

18. Acquisition des biens de la succession Guillaume Charbonnel

Pascale Quillier
Mesdames, Messieurs,
Monsieur Guillaume Charbonnel, né le 4 décembre 1872 et domicilié 98 ter rue de Donzy à Cosne-Cours-sur-Loire 58200, est décédé le 13 septembre 1958 en laissant une succession qui comprend huit parcelles cadastrées BM106, BM160, E167, H465, H694, H712, H851, ZD155, d'une superficie totale de 8 662 m2. Conformément à la loi, les biens faisant partie d'une succession en déshérence et ouverte depuis plus de 30 ans sont considérés comme des biens sans maître. Ainsi, ils peuvent être acquis de plein droit par la commune.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de plein droit des biens de la succession Guillaume Charbonnel, ci-dessus référencés ; de dire qu'un procès-verbal sera dressé pour informer le public de l'arrêté de prise de possession de ces biens ; de dire que la présente délibération sera publiée au fichier du service de la publicité foncière, afin d'assurer les mesures de publicité ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des observations ? Pas d'observations.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.
Excusez-moi, adoptée à l'unanimité.

D. PERSONNEL

19. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Au vu de l'agrément, en centre de loisirs sans hébergement, concédé par la CAF pour les TAPS organisés par la ville de Cosne, et afin de respecter les normes d'encadrement, il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet.
De même, suite à la mutation d'un agent du stade aux espaces verts, secteur centre ville, il est nécessaire de le remplacer pour l'entretien des locaux. Aussi, il convient d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 2e classe à temps non complet.
Il est proposé de supprimer les emplois d'un adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet, 25,13/35e, et d'un adjoint technique de 2e classe à temps non complet, 26/35e, et de créer des emplois d'adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet 29,42/35e et d'adjoint technique de 2e classe à temps complet.

Il convient également de supprimer un certain nombre d'emplois au sein des filières administratives, techniques, sociales, culturelles et animations, devenus vacants, soit suite à des avancements de grade ou à des départs – retraite ou mutation. Le comité technique du 6 décembre 2016 a émis un avis favorable sur la suppression de ces emplois. La modification du tableau des effectifs prendra effet à compter du 1er janvier 2017.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de modifier, comme indiqué ci-dessus, le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2017.

En plus clair, ce sont donc deux emplois qui sont augmentés de temps partiel sur des agents existants, temps partiel à temps complet. C'est un nettoyage, parce qu'on garde des emplois dans les différents grades et ça s'était accumulé. Donc là, on a fait le nettoyage, pas de printemps mais de fin d'année. Mais ce ne sont pas des suppressions de postes. On en a quand même gardé un petit peu en réserve s'il y a besoin.

Alain Dherbier
Est-ce qu'on peut savoir à combien d'emplois temps plein on est aujourd'hui et quelle est l'évolution ou la diminution ?

Micheline Henry
On n'a pas pris le tableau.

Michel Veneau
On n'a pas le tableau.

Micheline Henry
C'est 183,40 ou 185,40.

Michel Veneau
On a les tableaux. On peut aller vous les chercher. On a les tableaux.

Intervenant
Mettez-le dans le compte rendu.

Michel Veneau
Oui, on vous les mettra. On a les tableaux.

Andrée de Sainte-Croix
Je voudrais savoir quelle est la durée du temps de travail des deux emplois à temps non complet ?

Michel Veneau
En pourcentage.

Andrée de Sainte-Croix
En durée hebdomadaire.

Micheline Henry
En durée hebdomadaire, donc à temps non complet et qui est passé à temps complet à 26/35e. Il y en a un qui était à 26/35e, l'autre à 25,13/35e et ils passent tous les deux à 35 heures. Voilà, temps complet normal.

Andrée de Sainte-Croix
Ils étaient bien à temps non complet, mais pas à temps partiel, parce que temps partiel, ce n'est pas temps non complet.

Michel Veneau
Ils étaient à temps non complet et maintenant, ils passent à temps complet.

Voilà, notre conseil se termine, s'il n'y a pas de questions. Madame Henry est partie chercher le tableau. Si vous avez une question…
Sinon, on va prendre, comme ça se fait de tradition pour le dernier conseil de l'année, un petit buffet. Madame Reboulleau va faire un petit inventaire des colis.

Sylvie Reboulleau
Je voulais simplement vous demander si chacun a fait la distribution de tous ses colis. Ok. Merci. Et vous avez redonné les fiches ? Parce que c'est important de nous redonner les fiches, comme ça on sait que c'est bien distribué.

Intervenante
Il y en a qui avait perdu le ticket.

Sylvie Reboulleau
Oui, mais si on les a sur les listes, les tickets, c'est bien, mais vous le savez très bien, chacun qui distribue, les personnes âgées qui se déplacent, on ne va pas les faire remonter chez eux pour reprendre le ticket. Du moment qu'on l'a sur la liste, on coche ce qu'on a donné, voilà. Merci.

Michel Veneau
Madame Henry va vous présenter les effectifs à ce jour et l'évolution.

Micheline Henry
Je vais même commencer en 2013.
En 2013, on avait 216 emplois, ce qui correspondait à 198,97 temps plein.
En 2014, 214 emplois qui correspondent à 198,20.
En 2015, 210 emplois qui correspondent à 193,34 temps plein. Je n'étais pas loin.
En 2016, 205 emplois qui correspondent à 185,74.

Andrée de Sainte-Croix
Ce sont des emplois de droit public ou de droit privé, ou c'est tout confondu ?

Michel Veneau
Le premier, c'est…

Micheline Henry
De droit privé ?

Andrée de Sainte-Croix
De droit public, ce sont les agents fonctionnaires et de droit privé, ce sont les apprentis, c'est tout ça, ce sont des contractuels.

Micheline Henry
C'est tout confondu. De mémoire, les emplois aidés, emplois de contrat, etc.

Andrée de Sainte-Croix
C'est de droit privé.

Micheline Henry
On doit en être aujourd'hui à 52. Attendez, je l'ai sous le nez, 51.

Michel Veneau
51, voilà.

Micheline Henry
51 sur 205.

Michel Veneau
Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
Si vous voulez, au nom de mon groupe, je voudrais présenter à l'ensemble des conseillers municipaux et l'ensemble du personnel mes vœux de joyeux Noël et de bonne année qui va bientôt se terminer, à l'ensemble, même si certains doutent de ma sincérité.

Michel Veneau
Non. Non. On peut ne pas être d'accord, Monsieur Dherbier, mais la sincérité, non.

On va passer dans le hall.
Attendez une seconde ! On a oublié de voter la dernière délibération. On n'a pas voté la délibération de Madame Henry.
On passe au vote pour le tableau des effectifs. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Ensuite, les signatures, n'oubliez pas de signer avant de partir et après, vous pourrez vous déplacer dans le hall pour boire un coup.

Michel Mézy
Le pot de l'amitié.

Michel Veneau
Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
J'ai un message de dernière minute. Il se trouve que Hicham n'est pas présent, mais il pense quand même à nous. Voilà ce qu'il nous dit, c'est un cadeau de Noël.
« Bonjour, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire avait formulé auprès du fonds d'intervention pour le service, l'artisanat et le commerce, le Fisac, une demande de subvention pour le financement d'une opération collective en milieu urbain. J'ai le plaisir de vous informer que compte tenu de son intérêt et au terme de l'instruction de cette demande par la direction générale des entreprises, Martine Pinville a décidé d'attribuer une subvention de 85 800 euros pour la réalisation de cette opération sur votre territoire. Madame Pinville tenait à vous informer en amont de cette décision prochainement notifiée à l'intéressé. »

Michel Veneau
C'est une très bonne nouvelle, parce que le dossier était bien instruit. Il avait bien été présenté. Après, il faut que ça passe au niveau national.

Alain Dherbier
Et le message a été adressé ce jour par la ministre du commerce à Gaëtan.

Michel Veneau
Très bien. Merci pour cette bonne nouvelle.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué

Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal